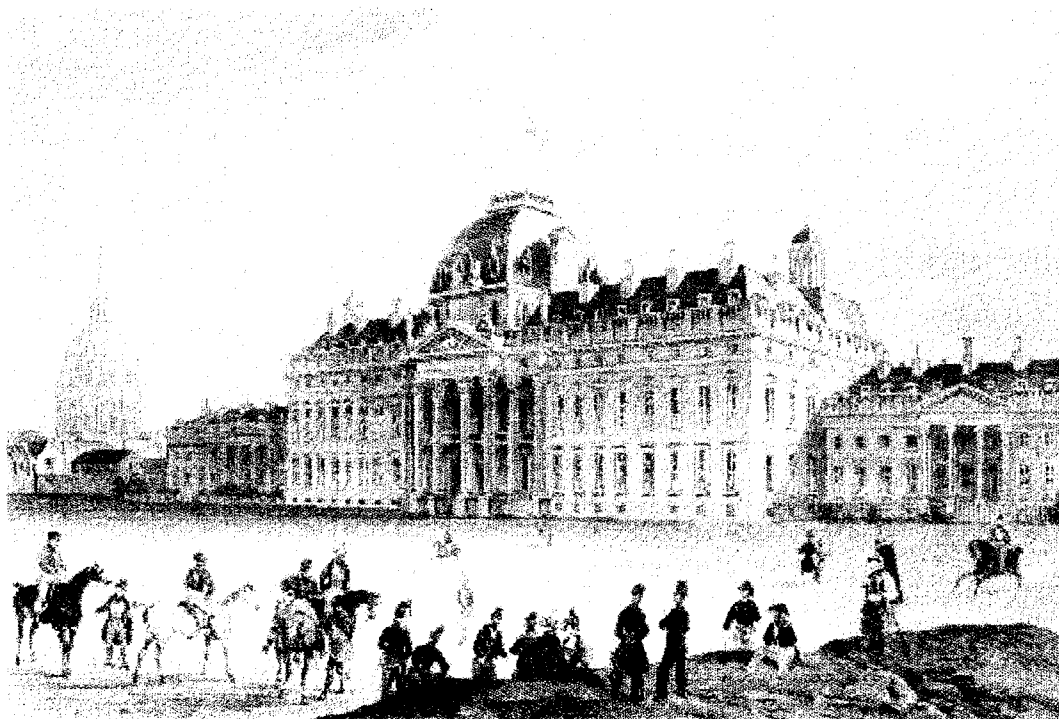




1^{er} PROMOTION
1993 - 1994
DIVISION C

ETUDES PARTICULIERES A OPTION



**LES EVOLUTIONS POSSIBLES DE LA
NOTION D'INDUSTRIE DE
SOVERAINETE,
EN MATIERE DE FABRICATION
D'ARMEMENT**

RAPPORT D'ETUDES

PRESENTE PAR

le Lieutenant-Colonel RUEFF
le Commandant (Air) MORIZOT
le Capitaine de corvette GUIOMAR
le chef de bataillon GRANDCLAUDE
officiers stagiaires au Collège interarmées de
Défense

Sujet traité: L'évolution de la notion d'industrie de souveraineté.

Directeur de recherche: Lieutenant-Colonel DUHESME
EMAT/BPF

Appréciation générale:

Le travail présenté par les rédacteurs est le fruit d'une étude menée avec régularité, rigueur et méthode, soit à partir d'ouvrages spécialisés, au premier rang desquels le Livre blanc sur la Défense, soit auprès de personnalités militaires, industrielles ou politiques.

Il décrit synthétiquement les différents aspects du problème posé, dont l'origine provient essentiellement du déphasage entre une évolution souhaitée de la politique de Défense de la France, et l'évolution possible de son outil industriel confronté aux contraintes structurelles, économiques ou budgétaires.

Il en dégage par ailleurs diverses perspectives d'évolution sous forme de scénarios. Ceux-ci couvrent de façon exhaustive les hypothèses les plus probables. Leur examen conclut à l'absence de réponse unique au problème posé, chaque secteur devant faire l'objet d'une analyse particulière.

Enfin, les rédacteurs prennent position sur quelques principes à respecter en l'état actuel de la construction européenne, dont il apparaît qu'elle conditionne le problème dans son ensemble.

Ce travail est argumenté et étayé par de nombreux exemples et tire son originalité de sa fréquente mise en perspective opérationnelle liée à la qualité d'officier de ses rédacteurs.

En conclusion, il s'agit là d'un travail de qualité qui mériterait de servir de support à une démarche plus largement prospective sur ce même thème.

Cette étude a été menée, entre septembre 1993 et mai 1994, à Paris, auprès d'hommes politiques ayant en charge la défense, auprès de différents personnels militaires exerçant de hautes responsabilités, et auprès de responsables industriels de la défense.

Les rédacteurs de ce rapport (les Lieutenant-Colonel RUEFF (Gendarmerie) - Chef de Bataillon GRANDCLAUDE (Armée de Terre) - Capitaine de Frégate GUIOMAR (Marine Nationale) - Commandant MORIZOT (Armée de l'Air)), remercient tout particulièrement l'animateur de cette étude, le Lieutenant-Colonel (TA) DUHESME (EMAT / Bureau Planification-Finances), pour sa disponibilité et son aide constante fort appréciée.

Les idées émises dans ce rapport n'engagent que leurs auteurs.

SUJET DE L'ETUDE :

Participant directement au concept d'indépendance nationale, l'industrie d'armement a souvent été qualifiée d'industrie de souveraineté.

La France, nation d'importance moyenne, est en train de se doter simultanément de 3 nouveaux systèmes d'armes majeurs (char LECLERC, avion de combat polyvalent RAFALE, porte-avions à propulsion nucléaire CHARLES DE GAULLE).

La confrontation "stagnation des ressources"/"coût croissant de la haute technologie" rend peu vraisemblable le maintien, dans sa forme actuelle, d'une structure industrielle d'armement couvrant la totalité des besoins.

Dans ces conditions, en tirant les enseignements du passé, en observant les mutations à l'étranger et en considérant les perspectives de construction européenne, cette étude examine les évolutions possibles de cette notion d'industrie de souveraineté, en précisant les domaines à préserver.

PLAN

1. LE CONTEXTE ACTUEL ET SES CONSEQUENCES SUR L'INDUSTRIE D'ARMEMENT

11. L'influence des facteurs internationaux

- 111. L'accélération de l'histoire
- 112. Les divergences politiques

12. L'influence des facteurs nationaux

- 121. Le poids du passé
- 122. Les aspects économiques

L'EVOLUTION DE L'INDUSTRIE DE DEFENSE

21. Les scénarios franco-français

- 211. Maintien d'une production nationale (S1)
- 212. Maintien des compétences (S1bis)
- 213. Logique industrielle pour les secteurs non clés (S2)

22. Les scénarios de la coopération européenne

- 221. Le partage des compétences dans le cadre de la coopération par programme (S3)
- 222. La restructuration des industries de défense (S4)

23. Le scénario du futur : l'eupéanisation (S5)

- 231. Le cadre politique
- 232. Le marché européen
- 233. Les rapprochements entre industriels européens

3. DEUX GRANDS PRINCIPES EN ATTENDANT L'AVENIR

31. La conservation du savoir-faire technologique

- 311. Son influence sur l'emploi des forces
- 312. Son influence sur le rang de la France dans le monde
- 313. Son influence sur la crédibilité de la dissuasion

32. La conservation du "pouvoir-faire" industriel français

- 321. La maîtrise des coûts des matériels
- 322. La recherche d'une meilleure complémentarité entre les états-majors, la D.G.A. et les industries.

LISTE DES ANNEXES

- annexe 1 : L'effort de défense rapporté au P.I.B.m.
- annexe 2 : Croissances comparées du budget de l'Etat, des investissements de la défense (titre V) et du P.I.B.
- annexe 3 : Evolution comparée du prélèvement de la défense sur le P.I.B.
- annexe 4 : Lois de programmation et lois de finances initiales. Evolution du titre V.
- annexe 5 : Programmation planification 92/2001.
- annexe 6 : Les principaux pays producteurs en 1991.
- annexe 7 : Productions comparées des Etats-Unis et de l'Europe.
- annexe 8 : Dépenses de fonctionnement 1983-1992. Comparaisons internationales.
- annexe 9 : Taille des industries d'armement et degrés de dépendance par rapport aux Etats-Unis.
- annexe 10 : Principaux programmes d'armement en coopération en cours.
- annexe 11 : L'Europe de l'armement dans les institutions européennes : un schéma complexe.
- annexe 12 : Les industries d'armement étrangères.
- annexe 13 : Point de vue de Monsieur Galy-Dejean.

L'industrie d'armement, qui participe directement au concept d'indépendance nationale, a été qualifiée, à juste titre, d'industrie de souveraineté.

La dimension de l'outil militaire (armées et armement) est par essence le fruit et l'instrument de la volonté politique d'une nation. D'un poids historique, politique, financier et social considérable, l'outil militaire français est encore aujourd'hui indissociable de l'exercice de la souveraineté du pays.

Depuis une dizaine d'années, l'industrie de l'armement représente 2,2 % du P.I.B.m. national (113 milliards de francs en 1992), et occupe de près ou de loin, environ 10% de la population active et plus de 5 000 entreprises de toutes tailles. Elle participe à l'essor technologique français et joue un rôle moteur pour l'ensemble de l'industrie. L'imbrication étroite de technologies sophistiquées, civiles et militaires, a été source de progrès et d'emplois, tels les programmes Ariane et Airbus... Enfin, elle permet, au même titre que la langue, un rayonnement technologique et culturel à l'étranger, et supporte la conception politique française de l'indépendance nationale. En 1994, 20 % du budget de la défense sont consacrés à conserver une industrie d'armement indépendante.

Depuis l'effondrement du bloc soviétique, de pure défensive (s'appuyant sur le concept d'indépendance nationale par le maintien d'une force de dissuasion nucléaire), la stratégie de la France, sans renoncer à la dissuasion nucléaire, l'oriente désormais, en étroite collaboration sinon en interdépendance avec les forces de l'O.T.A.N., de l'U.E.O. et les organisations internationales, vers un rôle d'acteur mondial du maintien de la paix.

Si l'emploi des forces nucléaires reste possible, celui des forces conventionnelles classiques s'est étendu. Ainsi, 60 % du parc militaire français sont à moderniser ou à renouveler (chars et blindés - aéronavale - défense antiaérienne - vision nocturne - C3I et postes à évactions de fréquence - renseignement à longue distance - guerre électronique offensive - autoprotection - I.F.F...).

Dans le même temps, la part du budget de la défense dans les ressources des Etats ne cesse de diminuer, du fait de la crise économique mondiale et des espoirs de paix. En France, les grands programmes d'équipement (char Leclerc, avion Rafale, porte-avions nucléaire...), qui viennent à terme simultanément, sont étalés dans le temps, entraînant inévitablement un surcoût. L'industrie d'armement, contrainte de rechercher des débouchés extérieurs, peine face à la concurrence internationale, notamment américaine.

De plus, le contexte international, suite à l'effondrement de l'U.R.S.S., fait craindre de nouveaux dangers en matière de prolifération non contrôlée d'armements nucléaires et classiques, ayant pour conséquence une limitation de nos possibilités d'exportations d'armements et de technologies.

Il était, jusqu'à la guerre contre l'Irak, possible d'affirmer que la France était un pays souverain et indépendant, puisqu'elle disposait d'une économie forte, d'institutions éprouvées, mais surtout et en propre d'une industrie d'armement capable d'équiper en totalité ses armées et de lui donner les moyens nucléaires et classiques d'une stratégie de dissuasion, dans le cadre d'une défense nationale. Sa souveraineté, totale, était affirmée dans le Livre blanc sur la défense de 1972.

Aujourd'hui, l'Union européenne semble prendre un poids politique nouveau. Ce changement rendra probablement possible l'Europe de la défense dans quelques années. Les industries d'armement auront, quant à elles, peut-être été préalablement fusionnées en une Europe de l'armement.

Mais, pour l'heure, les opinions publiques ne sont pas encore mûres, les hommes politiques sont hésitants. L'Union européenne va encore croître et les incertitudes perdurer, freinant probablement la construction de l'Europe de l'armement. Face à la concurrence, les différentes entreprises d'Europe, faute de signaux clairs et de choix politiques, commencent déjà à obéir à une logique purement économique.

Quoique bien placée dans la compétition, la France, pour des raisons essentiellement financières, ne peut plus fabriquer seule la totalité de ses propres armements, sans risquer l'épuisement.

Dès lors, de nombreuses interrogations se posent pour l'avenir de son industrie de défense et notamment quant au maintien de sa souveraineté dans la production d'armements.

Face aux incertitudes, quelle sera l'évolution des entreprises françaises ? Quels sont les choix envisageables ? L'Europe apporte-t-elle des solutions ou bien menace-t-elle la souveraineté de la France ? Pour répondre à toutes ces questions, il convient parfois de raisonner entreprise par entreprise et secteur par secteur, une entreprise étant généralement présente sur plusieurs secteurs. Certains sont reconnus comme des secteurs-clés ou stratégiques, au plan de la souveraineté, alors que d'autres semblent banalisés.

A ce jour et vraisemblablement pour une dizaine d'années encore, l'évolution des différents secteurs industriels n'est pas totalement prévisible. Il n'y a pas une, mais une multitude d'évolutions possibles, de scénarios industriels envisageables, lesquels sont la combinaison de cinq scénarios-types, dont la proportion respective variera en fonction de la rentabilité des différents secteurs, vue par les industriels, et de leur caractère stratégique, vu par les hommes politiques et ceux de la défense. La France est le pays qui, aujourd'hui, possède les plus grandes capacités pour construire l'Europe de la défense. L'indépendance et le maintien de la souveraineté française, ou leur devenir, reposent dès maintenant sur la mise sur pied de cette Europe de la défense.

C'est en construisant une interdépendance entre les différents pays de l'Union européenne qu'il semble possible de conserver, à moindre coût, une souveraineté en matière de fabrication des armements, notamment face aux "amis" américains.

C'est pourquoi, après avoir tout d'abord posé le problème actuel des industries de défense, seront ensuite présentés les différents scénarios possibles, avant de tenter de dégager, in fine, les principes qu'il convient de garder à l'esprit dans l'attente d'un avenir plus "lisible".

* *
*

1. LE CONTEXTE ACTUEL ET SES CONSEQUENCES SUR L'INDUSTRIE D'ARMEMENT

Poser le problème, s'interroger sur les évolutions possibles de la notion d'industrie de souveraineté, c'est, dans un premier temps, réfléchir au devenir de l'industrie française d'armement, confrontée aux bouleversements géopolitiques internationaux et aux difficultés économiques nationales. Par la suite, il conviendra d'examiner la compatibilité de cette évolution avec les principes de souveraineté édictés dans le récent Livre blanc sur la défense.

Ce double contexte, externe et interne, permet d'entrevoir, à travers son évolution, la nécessaire adaptation demandée à une industrie, naguère protégée, qui doit désormais concilier souveraineté et rentabilité. Les facteurs économiques et sociaux semblent prendre, pour l'heure, le pas sur les facteurs politiques, il est permis de s'interroger sur la cohérence entre l'équipement des forces et le discours tenu sur leurs perspectives d'emploi.

11. L'influence des facteurs internationaux

Avec la fin de la guerre froide, la baisse des ressources des Etats exacerbe la concurrence et pousse les industries d'armement européennes vers la coopération, tandis que la lenteur du processus d'eupéanisation des affaires d'armement favorise également l'achat sur étagère au profit des Etats-Unis.

111. L'accélération de l'histoire

Le second conflit mondial s'achève par un partage du monde, initié à Yalta et consolidé par la révélation de la puissance des armes nucléaires, armes par excellence de la dissuasion.

Une course aux armements, nucléaires et conventionnels, s'engage entre les deux grands, Américains et Soviétiques.

Ces derniers s'épuisent économiquement à édifier un gigantesque autant qu'inutile complexe militaro-industriel, tandis que les premiers font monter les enchères par leurs avancées technologiques, et en dernier lieu par leur initiative de défense stratégique (I.D.S.).

Les pays européens sont sous la protection du parapluie américain, ce qui n'empêche pas la Grande-Bretagne et la France de développer une force de dissuasion nucléaire, par nature non exportable.

La paix entre les grandes puissances et notamment en Europe est en fait une guerre froide, non exclusive de conflits périphériques conventionnels, propices par les menaces qu'ils font peser sur tous les Etats du monde, à l'équipement militaire de ces Etats. Les industries d'armement des deux grands et des puissances moyennes d'Europe, dont principalement la France, en bénéficient. Les exportations pèsent de tout leur poids sur les balances du commerce extérieur (4,4 % en moyenne de 1980 à 1988) et contribuent au plein emploi.

Les difficultés économiques qui apparaissent en 1973 lors du choc pétrolier n'altèrent pas la prospérité des industries d'armement européennes. Les premières coopérations, antérieures à cette crise, et celles qui y font suite, sont à mettre au crédit de dirigeants politiques plus soucieux de construire l'Europe par des gestes symboliques que de réduire les coûts par l'allongement des séries et les économies d'échelle.

La fin brutale de la guerre froide résulte de la défaite de l'Union soviétique, qui renonce à poursuivre la course aux armements avec les Etats-Unis, asphyxiée économiquement, et qui sollicite l'aide occidentale pour survivre et se développer dans le cadre d'une économie de marché.

Les événements se succèdent alors rapidement. L'U.R.S.S. ne peut endiguer les flux de réfugiés des pays de l'Est vers l'Occident avec, en point d'orgue, la chute du Mur de Berlin le 9 novembre 1991, puis l'acceptation de la réunification allemande, effective le 3 octobre 1990. L'U.R.S.S. ne peut empêcher la guerre du Golfe (17 janvier au 27 février 1991), véritable démonstration de la suprématie de la technologie occidentale, et plus particulièrement américaine, technologie qui crée l'illusion de faire la guerre avec "zéro mort". La dissolution du Pacte de Varsovie intervient le 1er juillet 1991, puis celle de l'Union soviétique fin décembre 1991.

L'Occident n'a plus d'adversaire potentiel majeur. Certes, la Russie subsiste, mais ses priorités sont ailleurs, ce qui repousse à une quinzaine d'années l'éventualité d'une menace d'agression directe comparable à celle qui prévalait jusqu'ici de la part de l'U.R.S.S.

Les multiples risques qui pèsent sur la sécurité de l'Occident, pour importants qu'ils soient, n'empêchent pas les Etats de chercher à percevoir les dividendes de la paix, confortés en cela par la crise économique mondiale, qui entraîne de nombreux pays dans la récession, dont la France et l'Allemagne, pour cause de réunification.

Il s'ensuit une réduction du format des armées occidentales et une contraction des budgets des Etats qui touche directement les budgets de la défense, et par voie de conséquence les industries d'armement.

Moins de crédits pour acheter des systèmes d'armes toujours plus sophistiqués et coûteux, notamment en recherche et développement, se traduit par une concurrence exacerbée entre industriels, qui, pour survivre à cette crise durable, n'ont d'autre solution que de coopérer davantage, afin d'élargir leurs parts de marché et de rentabiliser, quelles que puissent être les difficultés de telles entreprises.

112. Les divergences politiques

Les dirigeants politiques des pays de l'Union européenne ont perçu les difficultés des industries d'armement nationales, leur situation ultra-concurrentielle, leurs surcapacités de production, l'écart qui les sépare de la taille critique (ex : 8 radaristes en Europe contre 5 aux Etats-Unis pour un marché trois fois moindre), les échecs de coopération (ex : 3 avions de combat en développement simultané en Europe : le Rafale en France, l'E.F.A. en coopération entre l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne, le Gripen en Suède).

Ils ont exprimé leur volonté de faire converger les efforts d'armement entre Etats européens (déclaration des Etats membres de l'U.E.O. du 10 décembre 1991 à Maastricht). Le projet de création d'une Agence européenne de l'armement a été annexé au traité de Maastricht de 1992. L'Europe de l'armement est donc prévue. Elle précédera l'Europe de la défense et l'Europe politique.

Il y a cependant loin de la coupe aux lèvres car, simultanément, a été réaffirmée à Maastricht l'importance du lien transatlantique, l'U.E.O. devant constituer le pilier européen de l'Alliance et non un substitut à celle-ci.

La volonté politique européenne et le besoin de conserver le parapluie américain sont antinomiques. Ils expliquent les divergences des politiques des Etats.

La France, qui possède l'industrie d'armement la plus puissante, est capable de couvrir l'ensemble de ses besoins, Awacs exceptés, et achète très peu aux Etats-Unis (1 à 3 %). Elle prône la coopération sachant qu'elle y jouera toujours un rôle de premier plan, ce qui élargira ses parts de marché, au minimum à l'ensemble des coopérateurs. Elle se dit prête, le cas échéant, à acheter sur étagère, et le conseille même aux autres Européens, dans la mesure où ils veulent bien admettre la préférence communautaire (cf. Livre blanc, p.122 et 129), autrement dit bien souvent la préférence française.

La Grande-Bretagne et l'Allemagne, pays producteurs, ont effectué respectivement 7 % et 32 % de leurs achats sur étagère aux Américains en 1991. Alors que la Grande-Bretagne s'est dotée d'un armement nucléaire provenant des Etats-Unis, l'Allemagne a toujours besoin du parapluie nucléaire américain, même si elle s'équipe d'armements conventionnels, notamment européens.

Les "petits pays" d'Europe, peu ou pas producteurs, ont pour principal fournisseur les Etats-Unis, ce qui leur évite les coûts de recherche et de développement des coopérations et leur permet de faire régulièrement acte d'allégeance.

Les Etats-Unis profitent largement de cette situation. L'Europe est un marché captif et le théâtre d'une guerre économique qui tournera au désavantage des industries d'armement européennes, surtout française, aussi longtemps que l'europanisation tardera à s'imposer concrètement, aussi longtemps que les acheteurs se sentiront plus atlantistes et libéraux que réalistes et véritablement Européens.

Les pays de l'ex-U.R.S.S. laissent proliférer leur armement mais les problèmes de maintenance vont vite leur fermer les marchés.

Les pays arabes, qui n'ont plus désormais le choix, achètent surtout aux Américains.

Les pays asiatiques émergents achètent en faibles quantités, s'empressent de reproduire les matériels et deviennent des concurrents à l'exportation.

La coopération est plus que jamais nécessaire à la survie des industries d'armement européennes et donc à l'industrie française. Elle ne peut se faire qu'entre Européens car les Etats-Unis se révèlent en fait peu fiables en la matière (ex : M.L.R.S.), cherchant surtout à conserver leur avance technologique et leurs parts de marchés. Elle favorise l'interopérabilité, fondamentale dans les interventions militaires sous l'égide de l'O.N.U. ainsi que le rapprochement des industries, donc des Etats et de leur politique de défense. Elle seule peut permettre de supplanter à terme les Etats-Unis sur un marché européen où domine largement le matériel américain.

12. L'influence des facteurs nationaux

Aux facteurs internationaux viennent s'ajouter des facteurs purement nationaux résultant du cas particulier français voulu par le général de Gaulle.

Pour assurer sa souveraineté et tenir son rang dans le monde, la France a longtemps cultivé une stricte indépendance nationale, tout spécialement dans le domaine de l'armement. Son appareil militaro-industriel, couvrant tous les besoins, mais disposant de moins en moins de débouchés sur le marché intérieur, doit, pour des raisons économiques, s'allier à la concurrence européenne, afin de lutter plus efficacement sur un marché mondial durablement contracté et âprement disputé.

121. Le poids du passé

Alors que le matériel américain domine au lendemain de la seconde guerre mondiale, les dirigeants de la Vème République tiennent à affirmer l'indépendance nationale en favorisant le développement d'une industrie d'armement capable d'équiper les forces armées de matériels entièrement français. Placée à partir de 1961 sous la tutelle de la Délégation ministérielle pour l'armement (D.M.A.), cette industrie sera constituée pour l'essentiel de grandes entreprises publiques ou nationalisées, dont les arsenaux comptent parmi les derniers héritiers (Groupement industriel des armements terrestres, Direction des constructions navales).

Sous l'impulsion du général de Gaulle, et parant au plus pressé, la France se dote, de 1965 à 1975, d'une force de dissuasion nucléaire la garantissant d'une agression majeure sur le territoire

métropolitain. Cet effort sans commune mesure polarise durablement l'industrie d'armement sur le nucléaire.

En 1972, le Livre blanc sur la défense affirme : " Notre politique industrielle en matière d'armement doit en premier lieu garantir la réalisation, aujourd'hui et demain, des programmes d'armement dont la défense a besoin... En d'autres termes, il faut maintenir et moderniser un potentiel industriel qui nous assure en matière d'armement une indépendance suffisante pour que l'efficacité de notre défense ne soit pas tributaire de contraintes industrielles étrangères qui compromettraient notre liberté de décision... (chapitre IV, §2 : La politique industrielle en matière d'armement).

A partir de 1975 sont lancés les grands programmes conventionnels, dont certains arrivent en phase de fabrication prochainement (char Leclerc, avion Rafale, porte-avions nucléaire), ce qui porte le nombre de programmes actuellement en cours à une centaine. Ces programmes, conçus dans une perspective d'affrontement Est-Ouest, ne sont plus tous adaptés, mais ne peuvent être abandonnés car le besoin d'une troisième génération de matériels est bien réel. Si les volumes peuvent varier, notamment ceux du char Leclerc, il faudra néanmoins veiller à la cohérence d'ensemble.

Toute la gamme des matériels d'armement est couverte à l'exception récente du système de détection aéroportée de l'Armée de l'air (Awacs) et des futurs avions de guet aérien de la Marine (Hawkeye). Cependant, l'industrie d'armement française dépend au plan technologique des Etats-Unis et du Japon (à 66 % dans l'informatique, à 26 % dans l'électronique), et bien entendu au plan économique des exportations (25 à 30 % de la production contre 10 à 15 % pour les Etats-Unis, selon les sources).

L'industrie d'armement emploie 5 % de la main d'oeuvre industrielle, répartis dans de grands groupes tels Thomson-C.S.F., Dassault Industries, l'Aérospatiale, G.I.A.T.-Industries, Matra, la S.N.E.C.M.A..., les quatre premiers dépendant exagérément des commandes militaires, mais aussi dans près de 5 000 P.M.I.

Les entreprises sont placées sous tutelle de la Délégation générale pour l'armement (D.G.A.), acheteur au nom de l'Etat et des états-majors, mais aussi producteur (D.C.N.), ce qui fausse bien sûr le jeu de la concurrence. Car les relations états-majors - D.G.A. obéissent à des logiques différentes.

La D.G.A. est critiquée sur plusieurs points. Il lui est reproché de ne pas dialoguer suffisamment avec les états-majors, de s'opposer au dialogue entre états-majors et industriels, de consommer une trop grande part des crédits de la défense, de privilégier les grandes entreprises au détriment des petites, et pas nécessairement à l'avantage des armées. Une réforme est en cours qui devrait lui permettre, notamment, de mieux préparer l'avenir, compte tenu de l'apparition de nouveaux domaines de souveraineté : espace et renseignement, systèmes d'information et de commandement (S.I.C.).

De même, on reproche aux états-majors de ne jamais tenir compte des coûts et des problèmes industriels. Ce défaut s'estompe, compte tenu des collaborations de plus en plus étroites entre les organismes chargés de l'élaboration des programmes.

Il convient par ailleurs de noter que le projet de loi de programmation 1995-2000 repose sur le principe d'un gain de productivité de 2 % par an, demandé aux industriels pour compenser en partie la dérive prévisible des coûts des programmes en cours.

Enfin, les entreprises d'armement sont, pour les plus importantes d'entre elles, des entreprises publiques, souvent héritières de structures d'arsenal, ce qui ne garantit pas la maîtrise parfaite des prix de revient, ni ne facilite les alliances capitalistiques avec des entreprises étrangères (cf. affaire Renault-Volvo dans l'automobile).

122. Les aspects économiques

Les événements internationaux rappelés précédemment ont depuis la guerre du Golfe des conséquences dommageables sur les budgets de la défense, en baisse constante, afin de ménager des opinions publiques dont le souci numéro un demeure l'emploi.

Ces baisses de crédits, à la fois structurelles et conjoncturelles, n'épargnent pas la France, même si ses dirigeants politiques s'efforcent de les limiter, ce que ne font ni les Britanniques, ni les Allemands, qui laissent leurs industriels traverser seuls la crise. Agir de la sorte en France pourrait être catastrophique pour G.I.A.T.-Industries, Dassault ou la D.C.N., en surcapacité notoire. Une régression française ferait le jeu des Américains, ce qui n'est pas l'effet recherché.

La période difficile actuelle se caractérise par des efforts à l'exportation pouvant aboutir à des incompatibilités diplomatiques (représailles de la Chine après les ventes de Mirage à Taïwan) et, au nom du juste retour, à des contrats de troc de matériels n'intéressant pas forcément les armées.

Les réductions de crédits ne sont pas dénuées d'effets pervers dont pâtissent à coup sûr les armées.

La mise sous perfusion de l'industrie d'armement pour y préserver des emplois retarde le renouvellement des équipements des armées, avec des livraisons de matériels au compte-gouttes, l'étalement, source de surcoûts, représentant un manque à acheter certain.

Souvent, pour préserver le déroulement des grands programmes, des petits sont sacrifiés. Si bien qu'au moment d'utiliser des matériels majeurs - et les occasions se multiplient - la cohérence opérationnelle laisse à désirer. Les chars n'ont pas toujours disposé d'engins de dépannage ou de porteurs, et il leur manque encore la détection d'émission laser ainsi qu'une bonne partie des systèmes d'information. Au moment de la guerre du Golfe, les hélicoptères ne disposaient pas de leurres, de systèmes d'autodéfense aérienne, de blindage, voire d'armements... Et il peut encore arriver que les restrictions touchent également le titre III (630 MF annulés au budget de fonctionnement en 1994), réduisant d'autant les possibilités d'entraînement des forces et d'entretien des infrastructures.

Pour préserver l'avenir, les entreprises d'armement en difficulté en viennent à exiger le financement intégral par l'Etat de la recherche et développement, à l'instar des Etats-Unis, et demandent à réaliser des démonstrateurs, exercices de style coûteux, destinés à entretenir la compétence des bureaux d'études entre deux générations de matériels. Si ces entreprises sont entendues, les armées devront se contenter de simples rétro-fits sur les matériels existants.

Alors que le Livre blanc de 1994 affirme qu'aucun programme d'armement conventionnel majeur futur ne semble pouvoir échapper à la logique de la coopération, le décrochage budgétaire des Européens rend pour l'instant impossible le lancement de nouveaux programmes en commun, hormis peut-être le V.B.M. (véhicule blindé modulaire). Il est permis de se demander si leurs industries, non soutenues par l'Etat, sauront rattraper leur retard, ou si leurs forces armées devront alors acheter sur étagère, plus vraisemblablement aux Américains qu'aux Français.

L'industrie d'armement française est un élément essentiel du poids politique de la France en Europe et dans le monde. Elle est pour des pays non-producteurs la deuxième meilleure source d'approvisionnement après les Etats-Unis. Il semble qu'elle ne puisse plus faire cavalier seul à l'heure de l'Europe. Quel peut donc être son avenir ?

Doit-elle attendre les orientations des politiques, ou bien la création de l'Agence européenne ? Doit-elle acquérir des positions dominantes dans des opérations de concentration en Europe ? Doit-elle viser au monopole ou se contenter de rechercher la taille critique par secteurs, sur des pôles d'excellence ? Doit-elle abandonner des créneaux ? Quels créneaux doit-elle impérativement conserver ? Et l'on pense au nucléaire... Quels créneaux peut-elle partager ? Et l'on peut aussi penser au nucléaire, avec les Britanniques... Doit-elle privilégier la coopération conventionnelle avec les Allemands, ou se tourner vers les Britanniques ?

Le fait qu'aucune réponse à ces questions - qui font pourtant l'objet de très nombreuses études - n'ait pu être apportée montre bien leur extrême complexité. Il semble que chacun de ces problèmes devra être traité au cas par cas sous forme de compromis entre des impératifs très généraux fixés par la politique de défense de la France et les contraintes exercées par l'évolution des marchés d'armement.

Encore faudra-t-il que ces choix ne s'exercent pas au détriment de la qualité et de la cohérence de l'équipement des armées...

*

2. L'EVOLUTION DE L'INDUSTRIE DE DEFENSE

Face à cette nouvelle situation, les Etats ont besoin de temps pour élaborer de nouvelles doctrines et orienter leurs industries de défense, tandis que les industriels doivent prendre rapidement les mesures propres à assurer leur compétitivité et peut-être leur survie. Pour éviter la disparition d'une partie importante de l'industrie de défense en Europe, il semble désormais difficile d'en retarder les restructurations, dans un cadre français ou européen. Ensuite viendront, probablement, des alliances de circonstances, et des alliances plus durables destinées à améliorer la rentabilité d'entreprises d'un secteur où la recherche et le développement demandent des investissements de plus en plus importants. A ces entreprises revivifiées, il conviendra d'offrir un marché intérieur qui puisse rivaliser avec celui des concurrents, tant il est vrai que seul un marché intérieur puissant peut garantir la pérennité d'une entreprise de cette nature, tout en assurant les Etats, alors premier client, de trouver les matériels dont ils désirent s'équiper. La préférence communautaire, sur le marché le plus ouvert au monde, mettra certainement beaucoup de temps à s'imposer.

Aujourd'hui, sous la pression des événements, on assiste à un processus radical de recomposition de l'appareil industriel de défense. Celui-ci évolue de façon contrastée selon la sensibilité stratégique ou le potentiel technologique de chaque secteur concerné. Il se dégage cinq scénarios d'évolution répartis selon le schéma suivant : deux scénarios franco-français, deux scénarios de coopération européenne, le scénario de l'interdépendance ou de l'europanisation.

21. Les scénarios franco-français

Schématiquement deux tendances se dégagent : maintien d'une production nationale (S1) et maintien des compétences (S1 bis) d'une part, logique industrielle pour les secteurs non clés (S2) d'autre part.

211. Maintien d'une production nationale (S1)

Le premier scénario concerne la fabrication des matériels militaires en national. Ce choix politique, qui a contribué au développement de notre industrie de défense, n'est plus, dans le contexte actuel, envisageable sur l'ensemble de la gamme industrielle. La faiblesse des budgets et l'augmentation des coûts des matériels entraîneraient un échelonnement dramatique pour l'équipement des forces et la pérennité de l'outil industriel. Même si, dans l'esprit de beaucoup, l'idéal est encore de préserver le maximum d'indépendance nationale pour équiper les forces armées, il est indispensable que des choix soient faits pour éclairer l'avenir.

La sauvegarde de nos intérêts vitaux, comme le rappelle le Livre blanc, repose sur la dissuasion nucléaire. Notre pays doit donc, sur le plan industriel, maîtriser la conception, la fabrication, et la mise en oeuvre de toutes les technologies liées au nucléaire et son environnement (missiles balistiques, effets militaires, capacités de pénétration, systèmes d'information et de commandement, S.N.L.E., et détection anti-sous-marine).

A coté de ces filières technologiques et de ces choix, qui participent étroitement à la souveraineté nationale et qui sont indispensables à la mise en oeuvre des objectifs assignés à la défense, il existe des secteurs indispensables à la réalisation des autres missions des armées.

212. Maintien des compétences (S1bis)

Aujourd'hui, le Livre blanc a retenu, pour ces secteurs "semi-stratégiques", les techniques qui participent à l'autonomie de commandement et de décision de nos forces, les techniques qui permettent de disposer d'un avantage opérationnel majeur (furtivité des mobiles, guerre électronique), et celles qui permettent de définir et de réaliser des systèmes d'armes complexes (capacités de "système").

Dans ces secteurs, le Livre blanc affirme que "la France peut engager des coopérations mais doit conserver les compétences et la capacité à développer et à fabriquer seule si nécessaire". Pour être capable de réaliser, le cas échéant, ces systèmes seul, l'Etat doit donner aux industriels les moyens de conserver les compétences nécessaires. Il faudra certainement financer des études exploratoires, voire, comme le souhaitent certains, des démonstrateurs de technologies, pour permettre aux équipes de conserver leur savoir-faire entre deux programmes. Cette approche n'est pas partagée par l'ensemble des industriels, notamment des équipementiers et des PME/PMI, qui ont le sentiment d'être écartés de cette veille technologique financée par l'Etat.

Les secteurs du scénario S1, dont les satellites militaires sont une excellente illustration, devraient bénéficier du soutien de l'Etat. Ils devraient être moins concernés par les changements qui ne manqueraient pas d'intervenir dans les industries de défense dans les prochaines années.

Les autres secteurs peuvent alors être classés en plusieurs catégories, d'une part les secteurs clés ou non clés nécessaires à la fabrication des matériels dont ont besoin les armées, et d'autre part les secteurs rentables ou non rentables.

213. Logique industrielle pour les secteurs non clés (S2)

Appliquer la logique industrielle à ces secteurs consiste à les abandonner aux lois du marché et de la concurrence. Pour survivre, car il sera bien question de survie pour la plupart des entreprises du secteur de la défense, il faudra être rentable.

Lorsque les entreprises sont rentables et performantes, la logique industrielle s'applique à merveille, les coûts peuvent diminuer, la pérennité de l'approvisionnement en national peut être garantie sans effort budgétaire supplémentaire. Le rôle de l'Etat sera alors de les soutenir le plus efficacement possible à l'exportation.

Lorsque le secteur n'est pas rentable, le problème est plus délicat. Sans l'aide de l'Etat, les entreprises les moins performantes disparaîtront. Il faudra alors acheter sur étagère les matériels correspondants. L'achat sur étagère, solution séduisante a priori sur le plan financier, comporte des inconvénients qu'il ne faut pas négliger.

Sur le plan financier, après le premier achat sur étagère et l'abandon du savoir-faire correspondant, rien ne garantit que le renouvellement se fera à un prix aussi intéressant. Si nécessaire, il sera alors difficile et coûteux de redevenir compétent sur le créneau.

Ensuite, sur le plan opérationnel, l'achat sur étagère ne permet pas, en général, de bénéficier des dernières technologies et stérilise le travail de réflexion entre les états-majors, la D.G.A. et les industriels sur les concepts militaires futurs.

L'abandon pur et simple de secteurs à la loi du marché doit donc, lui aussi, faire l'objet de choix attentifs afin d'éviter des conséquences néfastes sur la cohérence du système de défense. Il ne doit concerner que des matériels non clés (munitions non sophistiquées, véhicules courants, avions-écoles), disponibles chez plusieurs concurrents ou des technologies accessibles en Europe. Toutefois, ces choix doivent rester confidentiels pour éviter que la concurrence ne s'engouffre trop facilement dans les brèches ouvertes.

Enfin, il reste les secteurs clés qui, rentables ou non, représentent souvent des pôles d'excellence, dont le soutien en national devient impossible en raison des coûts prohibitifs de développement, des séries trop faibles, du resserrement des marchés et de la baisse des ressources budgétaires. Ne pouvant non plus prendre le risque de les voir disparaître, il semble donc indispensable d'en partager le poids financier, comme le confirme le Livre blanc : "Aucun programme d'armement conventionnel majeur ne semble pouvoir échapper à la logique de la coopération".

22. Les scénarios de la coopération européenne

Cette coopération peut être envisagée de deux manières comme on va le voir dans les scénarios S3 : le partage des compétences dans le cadre d'une coopération programme par programme, et S4: la rationalisation des industries de défense par les alliances industrielles.

221. Le partage des compétences dans le cadre de la coopération par programme (S3)

Volonté politique à l'origine, la coopération entre Etats a ouvert la voie à la coopération sur des programmes d'armement. Après avoir été acceptée à divers degrés par les industriels, la coopération semble être la seule possibilité, à court terme, pour la réalisation des programmes d'armement majeurs futurs, notamment en Europe.

Le succès de certaines réalisations et surtout l'avantage de pouvoir choisir à chaque programme ses partenaires ne doivent pas cacher les difficultés que présente cette méthode et qui limitent son efficacité aussi bien sur le plan industriel que sur le plan de la satisfaction des besoins.

Sur le plan opérationnel, l'augmentation des délais entre la définition du besoin et la phase de réalisation nuit à l'équipement des forces (ex. le Tigre, 10 ans entre le début de la définition du besoin et le lancement du développement), alors que la recherche obligatoire d'un compromis entraîne un moins bon respect du besoin propre à chaque utilisateur (ex. Jaguar franco-anglais).

Sur le plan industriel, cette solution ne permet pas une réelle rationalisation de l'outil industriel. La multiplication des chaînes d'assemblage dans les différents pays participants (une chaîne créée, en Italie, pour 100 Tornado) a rendu illusoire les effets de série escomptés. De plus, les industriels ont souvent profité de l'occasion pour réaliser les parties qu'il ne savaient pas faire, acquérir la maîtrise de nouvelles technologies et par là même contribué à la surcapacité actuelle de l'industrie de défense européenne. Inexistant en 1955, le groupe D.A.S.A., grâce aux nombreuses collaborations franco-allemandes, se situait en 1991 au deuxième rang des entreprises européennes aéronautiques, derrière British Aerospace et loin devant Aérospatiale et Dassault.

Les mécanismes en vigueur dans la conduite de ces programmes ont eu tendance à multiplier certaines dépenses : augmentation du nombre de prototypes (8 E.F.A. pour 4 Rafale), de centres d'essais (4 pour l'E.F.A. contre 1 pour le Rafale) et contribué à l'augmentation du coût global des programmes.

Le rôle de l'Etat est donc de dynamiser le processus pour que se mettent en place de "bonnes coopérations" permettant de dégager de réelles économies sur les coûts de développement, d'industrialisation et de production. Pour cela, il faut que chaque partie soit réalisée par le plus compétent. Il convient de limiter le nombre de participants, de supprimer les règles de "juste retour" et

de favoriser la concertation entre les états-majors le plus tôt possible, afin de limiter les spécificités nationales tout en obtenant le meilleur compromis.

Ce scénario, malgré ses inconvénients, existe et sera sans doute le plus utilisé à court terme, voire à moyen terme, suivant le temps que mettront les différents acteurs à s'organiser. Les forces armées, comme la D.G.A., doivent dès à présent mettre en place les équipes nécessaires à la gestion de tels programmes où la nécessité d'aboutir vite à un bon compromis sera impérative pour la qualité et la cohérence de leurs équipements.

222. La restructuration des industries de défense (S4)

Le but de cette restructuration des industries de défense européennes est d'atteindre une taille critique leur permettant de devenir compétitives et de résister aux entreprises américaines.

Cette restructuration doit se faire essentiellement en privilégiant les rapprochements entre entreprises européennes. Deux manières d'agir se sont dégagées.

Britanniques et Allemands ont choisi la voie de la concentration en créant trois gigantesques conglomérats quasi-nationaux : BAe, GEC, DASA/Daimler. En France, à un degré moindre, G.I.A.T.-Industries et peut être la DCN suivent cette logique. La très large gamme de métiers couverts ne permet pas de rationalisation vraiment efficace de ces groupes. En revanche, leur expansion risque de conduire à une situation de monopole dans chacun de ces pays (ex. la fusion Daimler Benz/M.B.B regroupe 60 % des industries militaires allemandes et correspondrait pour la France à l'équivalent du regroupement de Renault, Aérospatiale, Dassault, Thomson et la Snecma).

Après avoir soutenu l'émergence de champions nationaux, la création de firmes multinationales à base et à contrôle national en Allemagne ou au Royaume-Uni, devient un objectif majeur de ces pays à travers transatlantisation et transeuropéanisation. Ne risque-t-on pas de voir la naissance d'Etats dans l'Etat, capables d'imposer leurs objectifs propres aux domaines politique, diplomatique et économique des pays les plus puissants et les plus peuplés de l'Union européenne ? Ce qui est bon pour Daimler-Benz ou G.E.C. est-il bon pour l'Union européenne ?

Face à ces géants, les firmes françaises, italiennes et espagnoles sont en position de fragilité : en France, à cause des duplications (dans les domaines de l'aéronautique et de l'électronique de défense, 2 fabricants de radar Thomson et E.S.D. par exemple) ou de la militarisation excessive (Thomson 80 % du chiffre d'affaire), en Espagne, par l'éparpillement de l'effort de l'Etat et les prises de participation des "géants" dans les entreprises espagnoles (CASA, Inisel).

L'autre voie envisagée et soutenue par la France (D.G.A. et certains industriels), est basée sur le regroupement des entreprises par métier. L'objectif est d'atteindre la taille critique par secteur, d'éviter les duplications, de développer les compétences, de partager les coûts de recherche et développement et d'atteindre une position dominante en terme de savoir-faire sur des créneaux précis. Ces regroupements pourraient ne concerner que des entreprises nationales (dans l'aéronautique ou les missiles par exemple), ou s'opérer avec d'autres entreprises ou filiales d'entreprises européennes pour créer des entreprises transnationales comme Eurocopter ou Euromissiles.

Cette méthode comporte le risque de perdre la maîtrise stratégique de l'entreprise, le centre s'effaçant au profit des filiales mixtes. Les entreprises ainsi filialisées seront-elles encore en mesure de mener un projet dicté par des considérations nationales ?

Toutefois, la création de ces entreprises transnationales permettrait une réelle rationalisation des outils industriels au niveau européen et surtout une plus grande ouverture des marchés nationaux.

23. Le scénario du futur : L'eupéanisation (S5)

Dans une perspective à plus long terme, le but à atteindre est la construction d'une Europe de l'armement capable de résister à l'agressivité et à la puissance des industriels américains.

Les objectifs de l'Europe de l'armement devraient être les suivants : indépendance technologique par rapport aux Etats-Unis, maintien d'une base industrielle propre à satisfaire les besoins d'une défense commune européenne, harmonisation des politiques d'exportation des Etats, instauration d'un marché commun de l'armement par décloisonnement interne des marchés. Les divergences d'intérêts et de logiques entre Etats, ainsi que le lien étroit entre la politique d'armement et la souveraineté nationale, interdisent dans l'immédiat la mise en oeuvre des mesures radicales correspondant à ces ambitions.

En revanche, il est possible de proposer des améliorations concrètes aux processus de coopération pour renforcer l'interdépendance entre les pays européens.

231. Le cadre politique

Il n'est pas utile d'attendre l'hypothétique création d'une Europe de la défense pour créer les conditions favorables à une avancée de l'Europe de l'armement.

La déclaration des Etats membres de l'U.E.O. signataires du traité de Maastricht, précisée par la déclaration de Petersberg du 19 Juin 1992, a esquissé le cadre institutionnel de la future Europe de l'armement. Ce dispositif est articulé en deux temps : d'abord, intégration du G.E.I.P (Groupement européen indépendant de programmes) au sein de l'U.E.O, ensuite, création d'une Agence européenne des armements.

Dans un premier temps, l'ex-G.E.I.P., devenu Groupe armement de l'Europe occidentale, pourrait être chargé de mener la réflexion sur la redéfinition des besoins en armement et sur les modalités de la coopération.

Parallèlement, la création d'une Agence européenne des armements permettrait de regrouper la conduite des programmes en coopération, d'eupéaniser la recherche et l'utilisation des centres d'essais. Cette agence serait dirigée par un conseil regroupant les directeurs nationaux d'armement. Le premier pas concret dans cette voie sera l'Agence franco-allemande qui devrait voir le jour sous peu.

L'efficacité pourrait être accrue en donnant la possibilité aux chefs d'état-major de se réunir pour identifier les besoins en concordance, et aux directeurs nationaux d'armement d'étudier les possibilités de financement en commun de tels besoins.

232. Le marché européen

Plusieurs possibilités sont envisageables :

. la mise en place d'une préférence européenne, par respect d'une solidarité politique, qui inciterait les Etats européens à acheter leurs armements le plus souvent possible en Europe de manière à permettre un allongement des séries et la participation des "petits" pays à l'effort de défense actuellement assuré pour l'essentiel par les "grands".

Cette idée qui pourrait inciter les Américains à ne plus nous fournir les matériels que nous ne produisons pas, rencontre l'hostilité des Britanniques et des Allemands en raison de leurs relations avec les Etats-Unis dans l'O.T.A.N., mais aussi celle des "petits" pays qui y voient une manière détournée pour les "grands" de conforter leurs parts de marché. Cette solution, très souvent mise en avant par les industriels français, semble donc difficile à généraliser.

. la libéralisation du marché. Cette idée, consistant à supprimer les protections des marchés nationaux (art. 223 du traité de Rome), est soutenue par la Commission, le Parlement et certains Etats

membres de l'Union européenne (Pays-Bas, Allemagne, Belgique), alors que la France y est totalement opposée. L'ouverture à la concurrence internationale (Etats-Unis) faciliterait sans doute la diminution des prix des matériels mais risquerait d'entraîner la disparition d'une partie significative de l'industrie de défense européenne, disparition dont le coût social serait insupportable.

233. Les rapprochements entre industriels européens

La logique industrielle n'aura certainement pas le temps d'attendre la réalisation des objectifs politiques et la mise en place de contrôle des échanges. Les contraintes économiques ont déjà conduit les industriels à envisager des rapprochements.

Dans la solution envisagée en France, ces rapprochements sont basés sur la transnationalisation des entreprises (voir S4), afin de créer un véritable tissu industriel européen capable de fournir la quasi-totalité des équipements militaires dont les armées auront besoin, le but à atteindre étant la présence dans chaque secteur d'une ou plutôt deux entreprises concurrentes et ayant atteint la taille critique nécessaire.

Cette méthode aurait l'avantage de respecter les susceptibilités nationales et de faciliter l'émergence d'une solidarité européenne. En créant ce véritable réseau industriel européen, elle permettrait d'établir une convergence entre les intérêts industriels des différents pays qui, en dépit des différences de besoins opérationnels des armées, pourrait inciter à la réalisation de programmes en coopération.

La reconfiguration de l'industrie de l'armement en Europe sera certainement une combinaison de ces différents scénarios. La préparation de l'avenir implique donc que ces différentes orientations soient servies par une politique technologique volontariste afin de déterminer les choix technologiques et industriels nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Se trouvera-t-il des responsables pour prendre clairement position ?

Même si l'initiative doit appartenir aux industriels qui sont les plus à même d'engager au moment opportun les rapprochements nécessaires à la pérennité de leurs entreprises, l'Etat doit fixer des orientations politiques durables. A cet égard, les principes édictés dans le Livre blanc ainsi que dans le projet de la loi de programmation militaire 1995-2000 fixent le cadre général dans lequel s'inscrivent les stratégies des industriels français. Il semble toutefois que ceux-ci attendent des orientations plus précises, notamment sur les partenariats à privilégier. En effet, en particulier pour nos industriels les plus importants (ex. aéronautique), pourquoi tenter de se rapprocher des Britanniques, par exemple, si le choix politique amène à privilégier l'axe franco-allemand, ou bien l'inverse ?

Dans certains cas, la position actuelle française est assez réactive. Les industriels n'agissent souvent que sous la contrainte des événements. La volonté de coopérer est contrebattue par le désir de se ménager un possible retour en arrière. Il n'est pas impossible que la combinaison de ces deux facteurs entraîne une certaine passivité, antinomique d'une attitude dynamique vitale pour l'heure.

Faute d'une démarche active de tous les protagonistes (Etats et industriels), l'échec de cette reconfiguration pourrait aboutir à la disparition pure et simple d'une grande partie de l'industrie de défense européenne sous la pression de la concurrence internationale. L'équipement des forces dépendrait alors en grande partie des Etats-Unis qui pourraient en profiter pour accentuer leur pression politique et économique.

En attendant que se mette en place une combinaison de ces différents scénarios, quels principes qui peuvent aujourd'hui guider les acteurs de l'industrie de défense nationale ?

3. DEUX GRANDS PRINCIPES EN ATTENDANT L'AVENIR

De cette étude il apparaît qu'une infinité de solutions est encore possible, et que chaque scénario est envisageable dans les années à venir. Il serait tentant de fournir une réponse de Normand au problème posé. Pourtant, devant la complexité du problème et l'incertitude de l'avenir, il apparaît vital de ne pas sacrifier prématurément un outil efficace.

Nul doute que cette exigence impose dans les dix ans à venir des sacrifices financiers considérables, qu'une situation économique difficile ne pourrait qu'accentuer. Il apparaît donc important de trouver au plus vite de nouvelles voies, notamment par le biais du "partage" européen des tâches.

Dans l'immédiat et pour une dizaine d'années encore, si la France veut rester cohérente avec l'affirmation de sa stratégie de dissuasion, en affirmant la crédibilité de ses armes à l'extérieur, comme à l'intérieur du pays, conformément à ce qui a été annoncé dans le Livre blanc de 1994, il paraît important de conserver deux grands principes : le maintien à un haut niveau de son "savoir-faire" technologique, mais aussi et peut-être surtout la conservation de son "pouvoir-faire" industriel.

Ces deux conditions devraient placer ainsi la France en mesure d'accepter l'interdépendance européenne en matière de fabrication d'armement.

31. La conservation du savoir-faire technologique

La conservation du savoir-faire technologique est capitale, car la course technologique conditionne l'emploi des forces, permet d'affirmer le rang mondial de la France, et surtout de renforcer la dissuasion grâce à la coopération avec les alliés.

311. Son influence sur l'emploi des forces

Chaque militaire se doit d'être à l'abri de toute "surprise technologique". C'est par une étroite et sincère collaboration entre les industriels, les états-majors et la D.G.A., que naissent les concepts d'emploi des forces de demain. L'avance technologique conditionne l'existence même des industries d'armement. Technologies et concepts d'emploi sont nécessairement imbriqués.

Comme il a été souligné au chapitre précédent à propos du scénario S1 bis, l'emploi unique de l'arme nucléaire ne correspond plus au nouveau contexte international. Selon le Livre blanc de 1994, l'avenir stratégique de la France ne reposera plus seulement sur la dissuasion nucléaire, mais sur une complémentarité nouvelle entre dissuasion et action.

Ainsi toute armée, qui s'engage sur le théâtre mondial se doit de posséder l'ensemble de la panoplie classique Terre, Air et Mer. Il est ainsi très difficile de différencier les secteurs "stratégiques" des autres secteurs, car les faits démontrent chaque fois la futilité et le danger des modes du temps présent.

Le secteur de l'espace et du renseignement semble donc aujourd'hui hautement stratégique. Mais que penser des moyens de traitement de l'information, pourtant nécessaires avant toute prise de décision ? Le char de bataille a-t-il un avenir ? Faut-il condamner l'infanterie au profit des hélicoptères ? Que ce soit en Irak, en Yougoslavie ou en Somalie, aucune arme, ni aucune technologie n'est dépassée. Chaque participation à des conflits planétaires fait apparaître des besoins nouveaux, mais ne remet jamais rien en cause.

Ainsi, il apparaît que près de 90 % de la production nationale d'armement, sont stratégiques. Devant autant de difficultés dans les choix, il est urgent de savoir "raison garder" et de rester particulièrement pragmatique. Toutes les études, et en particulier leurs suivis, doivent être considérées comme stratégiques. Y renoncer pourrait devenir catastrophique pour la configuration et l'emploi des armées futures, notamment si la coopération européenne venait à échouer.

312. Son influence sur le rang de la France dans le monde

Jusqu'à ce jour, la France a été considérée comme une grande puissance et elle entend, semble-t-il, le rester. Dans les conditions actuelles, aucune super ou grande puissance ne peut jouer seule le rôle de gendarme du monde.

La guerre contre l'Irak a montré, notamment, le besoin pour les Etats-Unis d'avoir des alliés, qui puissent partager le coût de l'intervention.

L'O.N.U. ne peut non plus régler l'ensemble des problèmes de la planète, et n'a pas vocation à défendre les intérêts d'une puissance comme la France, voire l'Europe.

Longtemps encore, le pays devra défendre seul ses intérêts de par le monde; son économie, désormais interdépendante, reste fragile.

Aujourd'hui, le manque de matières premières et la multiplicité des échanges internationaux conditionnent la bonne santé des économies des pays les plus développés.

La France doit donc rester attentive à ce qui se produit dans le monde, et se doter des moyens de dissuader toute action pouvant menacer ses propres intérêts, en attendant la création d'une véritable entité européenne de défense.

313. Son influence sur le renforcement de la dissuasion

La guerre du Golfe a montré toute l'importance de la technologie, et la nécessité d'être interopérables entre alliés. Comme ses alliés, la France n'a plus les moyens de s'engager seule dans un conflit majeur. Néanmoins, elle doit conserver tous les moyens d'affirmer sa détermination à résister aux pressions. La maîtrise de la technologie est aujourd'hui la clé de voûte de cette détermination.

Il faut bien être persuadé cependant, que l'action de coopérer exige d'abord de posséder la même technologie que les alliés, afin d'être interopérables. Ce n'est qu'après la possession de la technologie que peut venir la volonté d'améliorer les produits et d'harmoniser les concepts d'emploi.

De plus, les tentatives de coopération avec les Etats-Unis ont bien montré qu'ils ne donnent leur technologie que lorsque le partenaire la possède déjà ou est sur le point de l'acquérir (cas des centrales inertielles notamment).

Coopérer ne nuit pas à la souveraineté du pays tant que la France reste en mesure de "dominer" l'ensemble des technologies. Sur ce plan, il apparaît nécessaire de se rendre incontournable, par la possession de quelques technologies de pointe, qui conditionnent la mise en oeuvre d'autres technologies moins complexes.

Il convient donc de privilégier des "métiers" ou secteurs précis de la technologie, où les industries sont particulièrement compétitives, soit sur le plan de la qualité (missiles, centrales inertielles, lutte anti-sous-marine,...), soit sur celui de la rareté (poudres et munitions spécifiques par exemple).

Posséder la même technologie que les plus grands participe de la volonté de dissuasion du pays. Coopérer avec les alliés sur le plan de la technologie affermit la capacité de la France d'intervenir dans les grands problèmes du monde. Mais on ne peut pas coopérer au plus haut niveau sans faire soi-même l'effort de se placer au même niveau que ceux avec lesquels on souhaite coopérer. Ceci impose nécessairement des sacrifices financiers. Le retrait de la France de la structure intégrée de l'OTAN, sans quitter l'organisation, a coûté cher au pays, mais il a permis de développer et d'acquérir un niveau technologique comparable à celui des Etats-Unis.

Technologie, présence et dissuasion sont liées. Ceci implique aussi pour le pays de rester présent sur la scène mondiale, avec les hommes, les structures, mais également les moyens matériels que celle-ci impose.

32. La conservation du "pouvoir-faire" industriel français

Pour réaliser des matériels et concrétiser des savoir-faire, il faut pouvoir disposer d'un outil de production performant, permettant d'équiper au mieux les forces, mais aussi d'affirmer la crédibilité du niveau technologique atteint.

Pour sauvegarder l'outil de production, il faut fabriquer des matériels en nombre suffisant, et les vendre, afin de rentabiliser des investissements toujours plus lourds pour les entreprises et l'Etat.

La France ne peut plus désormais produire seule la totalité de ses matériels. L'eupéanisation des productions semble être la moins mauvaise solution, notamment pour lutter contre la forte concurrence des Etats-Unis.

Le maintien du "pouvoir-faire" est fortement lié aux principes économiques de base que sont la maîtrise des coûts et l'adaptation des produits aux clients potentiels.

Des restructurations en profondeur des entreprises françaises sont inévitables.

321. La maîtrise des coûts des matériels

Un outil industriel ne peut vivre que s'il maîtrise la fabrication de ses produits et surtout les vend.

Il est vrai que la France gaspille beaucoup d'argent à maintenir des capacités hasardeuses, voire à multiplier des études, qu'un pays européen proche, maîtrise mieux. (cas des suspensions et des moteurs des chars et blindés allemands par exemple). Sur ce plan, les coûts des études et des fabrications pourraient être mieux cernés grâce à la division des tâches au niveau européen.

Maîtriser les coûts, c'est aussi partager les productions avec d'autres alliés.

Le fusionnement à l'échelle de l'Europe par métier semble être de plus en plus à rechercher, à l'image d'Eurocopter, pour la conquête de nouveaux marchés et l'affirmation d'un potentiel technologique mondial, qui puisse résister à la concurrence des Etats-Unis.

L'heure est inévitablement au partage, et il faut accepter, tout comme en économie, l'interdépendance. Mais il est tout aussi impératif de contrôler cette interdépendance, de préférence avec les alliés européens, qui partagent les mêmes problèmes. Un partenariat avec les Etats-Unis reste dangereux à l'heure actuelle, comme l'a prouvé le programme du L.R.M.

Par un souci de ne pas amplifier la prolifération actuelle des technologies, il est également impératif d'éviter des coopérations avec des Etats émergents, qui de plus ne sont pas nos alliés déclarés (Japon, Russie, Chine...)

Dans un tel partage, il est impératif de conserver, jusqu'à des horizons plus clairs, la maîtrise d'oeuvre des principaux programmes, à défaut de l'ensemble des techniques. De plus, en cas d'abandon du programme par l'un des partenaires, il semble nécessaire de prévoir par contrat la cession de la technologie des composants ou des sous-ensembles que celui-ci fabriquait. L'image de la construction des Airbus est typique de ce genre d'interdépendance.

De même, technologie militaire et technologie civile sont désormais à imbriquer, pour des raisons de rentabilité. La logique industrielle actuelle, qui oriente les spécialistes vers la diversification de leurs produits et les grands constructeurs vers un recentrage de leurs activités, n'est pas à remettre en cause, car cela concourt à des économies pour toutes les parties et permet une meilleure collaboration avec les pays européens.

La D.G.A. a dans ce domaine un rôle capital à jouer.

322. La recherche d'une meilleure complémentarité entre les états-majors, la D.G.A. et les industries.

La D.G.A. a un rôle fédérateur à conserver. Cet organisme doit maintenir pleinement sa capacité d'expert, liée à sa fonction d'acheteur d'armements.

Chaque fois que possible, il serait souhaitable de bâtir un programme en s'appuyant sur les savoir-faire de chacun, y compris en faisant appel aux meilleurs savoir-faire européens, et ne pas relancer des études longues et coûteuses, que certaines petites sociétés ont déjà menées à moindre coût, sur fonds propres (cas de beaucoup d'équipementiers).

Les directions techniques de la D.G.A. semblent être sur la bonne voie, si elles continuent à s'organiser par programmes ou types d'armes, pouvant ainsi à terme s'intégrer dans une organisation européenne semblable, comme l'Agence européenne des armements.

Les états-majors ont eux aussi à maintenir un devoir de modération dans les spécifications techniques et les performances qu'ils demandent aux matériels, les coûts d'étude et de production devenant prohibitifs. De même, à ce niveau de demande, le C.E.M.A. doit conserver, voire amplifier son rôle fédérateur entre les différentes armées, tant dans la priorité de réalisation des programmes, leur opportunité, leur durée, leur coût, que dans leur redondance éventuelle avec des productions interarmées, voire interalliées. Il est impératif de diminuer le coût et la durée des études au profit de la production.

"Savoir-faire" et "pouvoir faire" sont étroitement liés. Il convient aujourd'hui, même dans les états-majors, de ne pas oublier qu'un matériel militaire doit désormais obéir à une logique économique, c'est-à-dire à des besoins internationaux.

Toute coopération est, à ce titre, favorable, car elle permet non seulement une ouverture sur les besoins des autres états-majors, c'est-à-dire l'interopérabilité, mais surtout ouvre des marchés nettement plus fructueux par leur importance potentielle.

Il est également important que les études menées prennent en compte l'évolution permanente des technologies, notamment en électronique. Tout système produit aujourd'hui doit pouvoir évoluer ces dix prochaines années, sous forme de "rétro-fit" (incorporation d'IFF sur les blindés par exemple).

Plus que jamais, il s'agit de créer des matériels et systèmes polyvalents, des plus simples aux plus compliqués, adaptés à tous les théâtres du globe, dont la maintenance soit interalliée et la production en série le plus vaste possible. Le V.B.M. semble être en l'état actuel des études une réussite de conception. Le V.B.L. en revanche ne répond qu'à un besoin français et de ce fait reste cher et peu produit. Le char Leclerc souffre, quant à lui, d'une spécificité trop "franco-française", certes brillante mais peu exportable, du fait d'un manque de "famille" et d'un coût que peu d'armées au monde peuvent raisonnablement aborder.

Dans ce souci, il s'agit pour les armées et la D.G.A. de garder également toute liberté de choix dans la réalisation d'un programme, c'est-à-dire de ne pas devenir les victimes d'un monopole d'entreprises. Conserver une capacité de "systémier" ne veut pas dire forcément s'en remettre à une seule entreprise, qui "sait faire". Echapper aux monopoles et aux pressions est une priorité pour la maîtrise des coûts. A ce titre, la spécialisation par métier des entreprises permettrait à l'Etat de maintenir une certaine concurrence, qui avait tendance à disparaître au titre des réciprocités. Il est capital que les entreprises se partagent les savoir faire selon leur compétence.

Maintenir la souveraineté signifie conserver la liberté de choix dans la réalisation des programmes, en fonction des coûts et des impératifs opérationnels, sans tomber sous la pression des monopoles. Conserver la capacité de production, c'est aussi inscrire les industries d'armement dans un tissu industriel et humain diversifié.

Indépendamment des drames sociaux, qu'entraînent les fermetures d'établissements et des migrations des populations à la recherche d'un emploi, il reste impératif, pour maintenir vivace l'esprit de défense, de ne pas fermer trop d'entreprises d'armement. C'est également une question de fierté, et de besoin d'identité populaire. Il est indéniable que les ingénieurs et bâtisseurs du porte-avions nucléaire ont la sensation de participer à une oeuvre importante au profit du pays. La sidérurgie et les chantiers navals, à force d'être abandonnés et cédés aux étrangers, n'ont désormais plus le même impact dans la population, notamment parmi les jeunes. C'est une question de motivation et d'attachement d'un peuple à sa défense.

De plus, la fuite en avant technologique à laquelle les plus grandes entreprises du pays se sont livrées ces dernières années, a créé plusieurs générations d'ingénieurs, techniciens et ouvriers, qu'un abandon des capacités, livrerait sans nulle doute à la concurrence, notamment américaine et asiatique.

Assurer sa défense, c'est aussi ne pas laisser exclusivement à d'autres le soin de forger ses propres armes.

Il s'agit là encore du coeur de la crédibilité de la politique de dissuasion du pays, réaffirmée dans le dernier Livre blanc car, dans le domaine des armes, il s'agit bien de crédibilité et d'affirmation de la place que la France souhaite occuper parmi les peuples du monde, et en particulier en Europe.

Le recul des Britanniques et des Allemands dans la compétition technologique, faute de crédits suffisants, place la France dans une situation favorable en Europe, si elle sait saisir l'occasion qui lui est donnée de leur vendre par la suite sa technologie.

Cette conservation des savoir-faire et des "pouvoir-faire", dans une logique d'interdépendance européenne, n'est pas sans effet sur la notion traditionnellement française de souveraineté nationale, évolution abordée en conclusion de cette étude.

* *
*

Pendant des siècles, les matières premières nécessaires à chaque pays se trouvaient sur son sol. Les technologies évoluaient peu et se diffusaient lentement, restant disponibles pour tous. Le commerce international ne représentait qu'une fraction infime de l'activité commerciale d'un pays. La plupart des décisions d'un gouvernement n'avaient pas d'influence insupportable pour les autres. Il était possible de vivre en quasi-autarcie durant de longues périodes. Tout se conjugua pour que l'exercice de la souveraineté, c'est-à-dire le pouvoir de décider hors des pressions, existât naturellement. L'indépendance nationale constituait de facto une réalité. Le concept a servi à forger des nations comme la France, une nation étant souveraine de par son existence même.

L'existence d'une nation repose sur sa capacité à se défendre et donc sur l'efficacité de ses forces armées. La politique d'armement, dont le but est d'équiper les forces, est par essence un instrument de souveraineté.

Mais si la politique d'armement d'un Etat est indissociable de l'exercice de sa souveraineté, elle dépend de sa conception de l'indépendance nationale.

En 1959, en France, le choix fondamental de la stratégie nucléaire reposait sur un double fondement : le souhait de protéger ses intérêts vitaux contre les menaces de pays plus puissants d'une part, et d'autre part le souci d'assurer en toutes circonstances son indépendance et sa liberté d'action politique. Ce choix, qui nécessitait de détenir un armement nucléaire indépendant, s'est ensuite étendu à la quasi-totalité des armements équipant les forces, au fur et à mesure du développement de l'industrie de défense nationale.

Aujourd'hui encore, la détention d'un armement nucléaire indépendant demeure un moyen essentiel pour la France de disposer de la marge de liberté dont elle a besoin pour défendre ses intérêts vitaux et exercer sa souveraineté en toute indépendance. Les technologies nécessaires à la conception et à la fabrication des armements nucléaires et de leur environnement restent nationales, ainsi que le confirme le Livre blanc, il y a cohérence parfaite entre les choix stratégiques et industriels.

En revanche, la modification du contexte international, caractérisée, pour l'avenir proche, par la diminution de la menace contre ces intérêts majeurs, et par l'augmentation des sollicitations pour des actions extérieures de prévention et de règlement des crises, rend ce même armement nucléaire moins bien adapté aux missions des forces armées. Posséder un armement nucléaire national ne suffit plus à la France pour pouvoir jouer son rôle sur la scène internationale. L'articulation entre moyens nucléaires et moyens conventionnels doit évoluer car ces derniers sont appelés à occuper une place plus importante et à jouer un rôle stratégique propre.

L'équipement simultané des forces en matériels conventionnels est au coeur du débat qui agite aujourd'hui l'industrie de défense. Chacun des scénarios décrits précédemment aura en effet une influence sur la qualité et la cohérence de l'équipement des forces armées.

Le rôle de l'Etat, des armées et de la D.G.A. est de veiller à ce que les différentes solutions choisies par les industriels pour survivre n'entraînent pas de limitations d'emploi des forces armées incompatibles avec le rôle que la France entend jouer sur la scène internationale.

Si les moyens de défendre les intérêts vitaux du pays font l'objet d'un consensus, en revanche, de trop longues hésitations sur les solutions industrielles, économiques et politiques à mettre en oeuvre pour adapter l'industrie de défense aux défis de demain, pourraient aboutir à une diminution non négligeable de l'autonomie stratégique de la France.

Pour éclairer les industriels dans leurs choix, de grandes orientations politiques doivent régulièrement être inscrites dans des lois de programmation militaire, et celles-ci doivent ensuite être respectées pour conserver à tout le moins une certaine crédibilité vis-à-vis des industriels et des partenaires européens.

La souveraineté française, autrefois pleine et entière, s'est transformée sur un double plan : politique (signature de traités tels celui de Maastricht, conduisant à l'Union européenne, création de l'eurocorps utilisable par l'O.T.A.N.,...) et industriel (perte de sa pleine autonomie dans la fabrication des armements).

Demain, sinon dans quelques décennies, la souveraineté nationale aura vraisemblablement été transférée au niveau européen. A l'instar de l'économie, il convient donc, d'ores et déjà, de s'habituer à l'idée d'une souveraineté "interdépendante", collective, partagée, car seule capable de préserver à l'avenir des intérêts vitaux élargis à l'Union européenne. La France peut et doit être l'élément moteur de ces nouveaux transferts de souveraineté, convaincre ses partenaires et adopter, face aux problèmes industriels, des positions claires, constructives et consensuelles.

" La souveraineté ne peut plus aujourd'hui être totale, aussi convient il d'inventer une souveraineté capable d'évolutions dans le temps, d'ajustements ou de partages.

La souveraineté de la France - et de l'Europe demain - dépend fondamentalement de son - de leur - industrie d'armement, donc de l'économie, tant il est clair que si celle-ci s'écroule l'outil deviendra vite obsolète. "

(Entretien avec Monsieur GALY-DEJEAN, cf. annexe 13).

La construction d'une Europe de l'armement est très certainement une des voies permettant de forger l'instrument d'une souveraineté européenne. Ce processus conduira inéluctablement à des transferts progressifs d'éléments de souveraineté des Etats vers le cadre européen. Mais il devra être conduit avec prudence et pragmatisme, dans le souci de préserver les intérêts propres du pays.

* *
*

ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

RAPPORTS, ACTES DE COLLOQUE

- Les industries de défense étrangères. Fiche S.C.A.I.
- Lettre du Ministre de la défense au D.G.A. afin d'adapter la D.G.A. aux changements. 28.05.1993.
- La coopération européenne : aspects étatiques et industriels. Article de J.FOURNET pour La Jaune et la Rouge. 9.04.1993.
- Marchés d'armement : préférence européenne et solidarité. Fiche de l'IGA GILLYBOEUF (S.C.A.I.). 16.06.1993.
- Communauté européenne et armement. Fiche de l'IGA GILLYBOEUF (S.C.A.I.). 16.06.1993.
- La défense. Rapport de la commission d'évaluation de la situation sociale, économique et financière. Juin 1993.
- La coopération en matière d'armements au sein de l'O.T.A.N. : les années 1990. Article de R.BEARD, Revue de l'O.T.A.N. Avril 1993.
- La commission de la défense prône une privatisation réfléchie des firmes d'armement. Article paru dans Les Echos du 29.06.1993.
- La politique de défense de la France et son financement. Colloque à l'Assemblée nationale le 14.12.1993.
- L'Europe de l'armement. Rapport du groupe 6 de l'E.N.A. Janvier 1993.
- L'avenir de l'industrie de défense. Rapport de colloque. Revue Relations internationales et stratégiques. Novembre 1993.
- La crise des industries de défense. R. GALY-DEJEAN. Rapport d'information n° 552 de l'Assemblée nationale. 5.10.1993.
- La politique militaire de la France et son financement. A. PAECHT et P BALKANY. Rapport d'information n°415 de l'Assemblée nationale. 13.06 1993.
- L'industrie d'armement face au désarmement. J. FONTANEL. Revue de la défense nationale.
- Projet de loi relatif à la loi de programmation militaire pour les années 1990-2000.

OUVRAGES

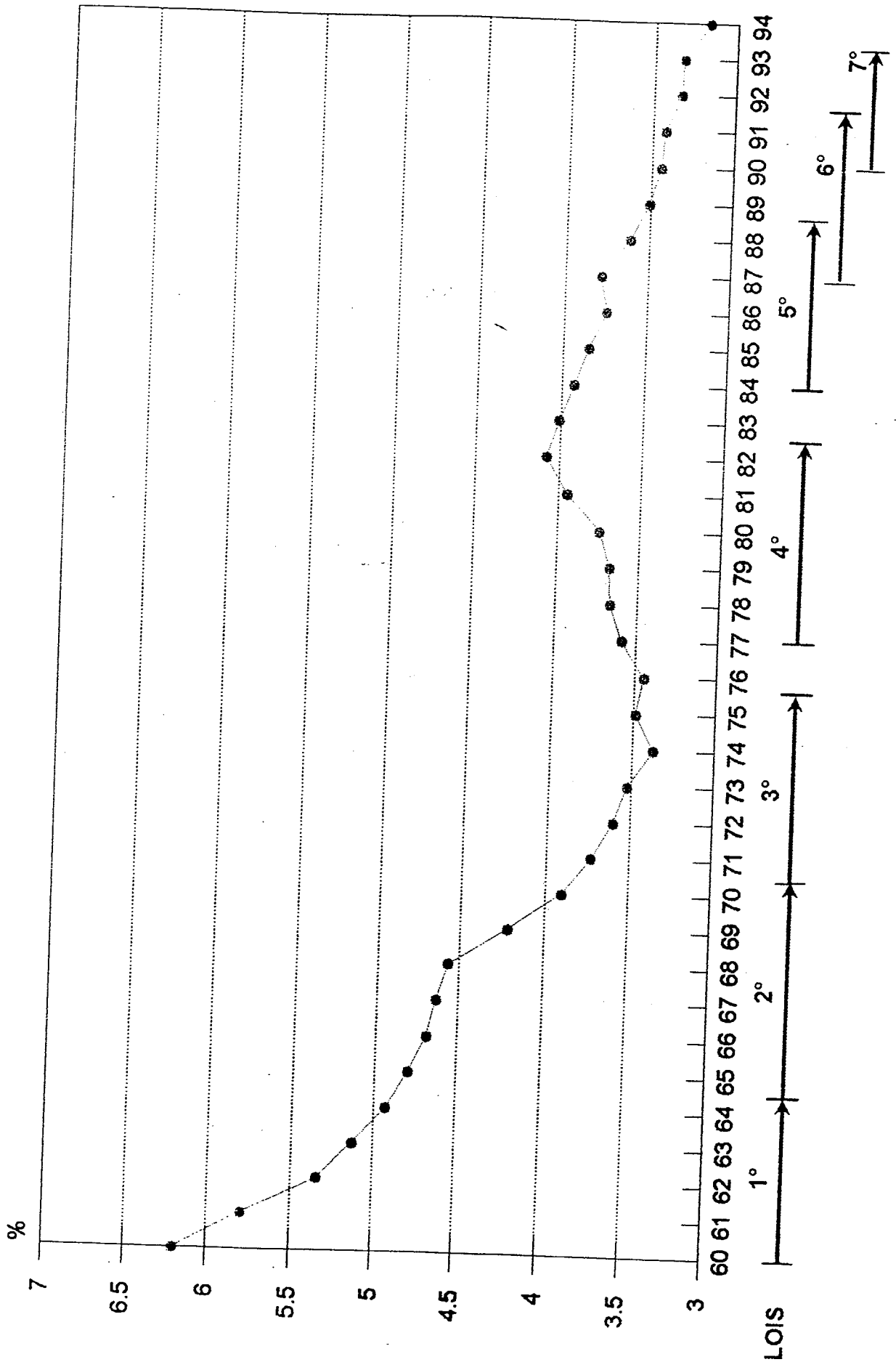
- Stratégie française et industrie d'armement. J.P. HEBERT.

- L'armement à l'heure du désarmement. A. CREMIEUX.
- Les industries européennes d'armements. L. CARROUE. 1993.
- Tous azimuts. R. DEBRAY.
- La sécurité en Europe. Une méthode prospective appliquée à la stratégie.
B. GENTRIC et P. LECLERC. F.E.D.N. 1990.
- Livre blanc sur la défense. 1972.
- Livre blanc sur la défense. 1994.
- Une France sans défense. J. D'ALBION.
- Paix et défense. J.M. BOUCHERON.

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

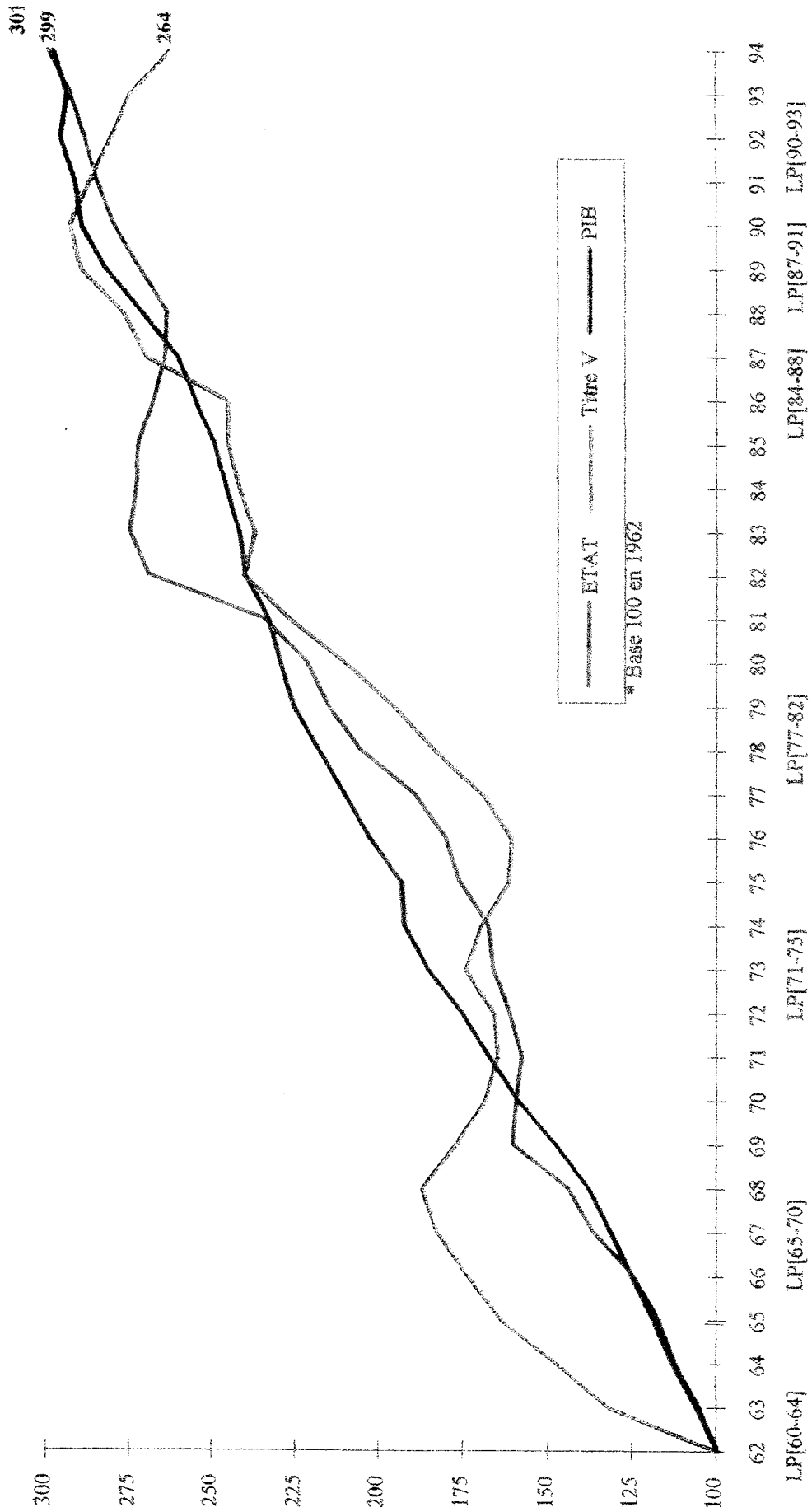
- Monsieur GALY-DEJEAN Député, membre de la commission de la défense à l'Assemblée Nationale.
- IGA BERTHAUT Délégué aux relations extérieures.
- GB DELOISON E.M.A.T.
- IPA FOURNET Service central des affaires industrielles.
- IPA DEGUEST Service central des affaires industrielles.
- Général (CR) LAJOUANIE G.I.A.T-Industries.
- Général (CR) FAVIN LEVEQUE G.I.A.T.-Industries. G I C A T
- Monsieur HIRONDE Dassault Aviation.
- Monsieur PAGARD Sagem.

L'EFFORT DE DEFENSE rapporté au PIBm



SOURCE: EMAT

**CROISSANCES COMPAREES DU BUDGET DE L' ETAT, DES INVESTISSEMENTS
DE LA DEFENSE (TITRE V) ET DU PIB***

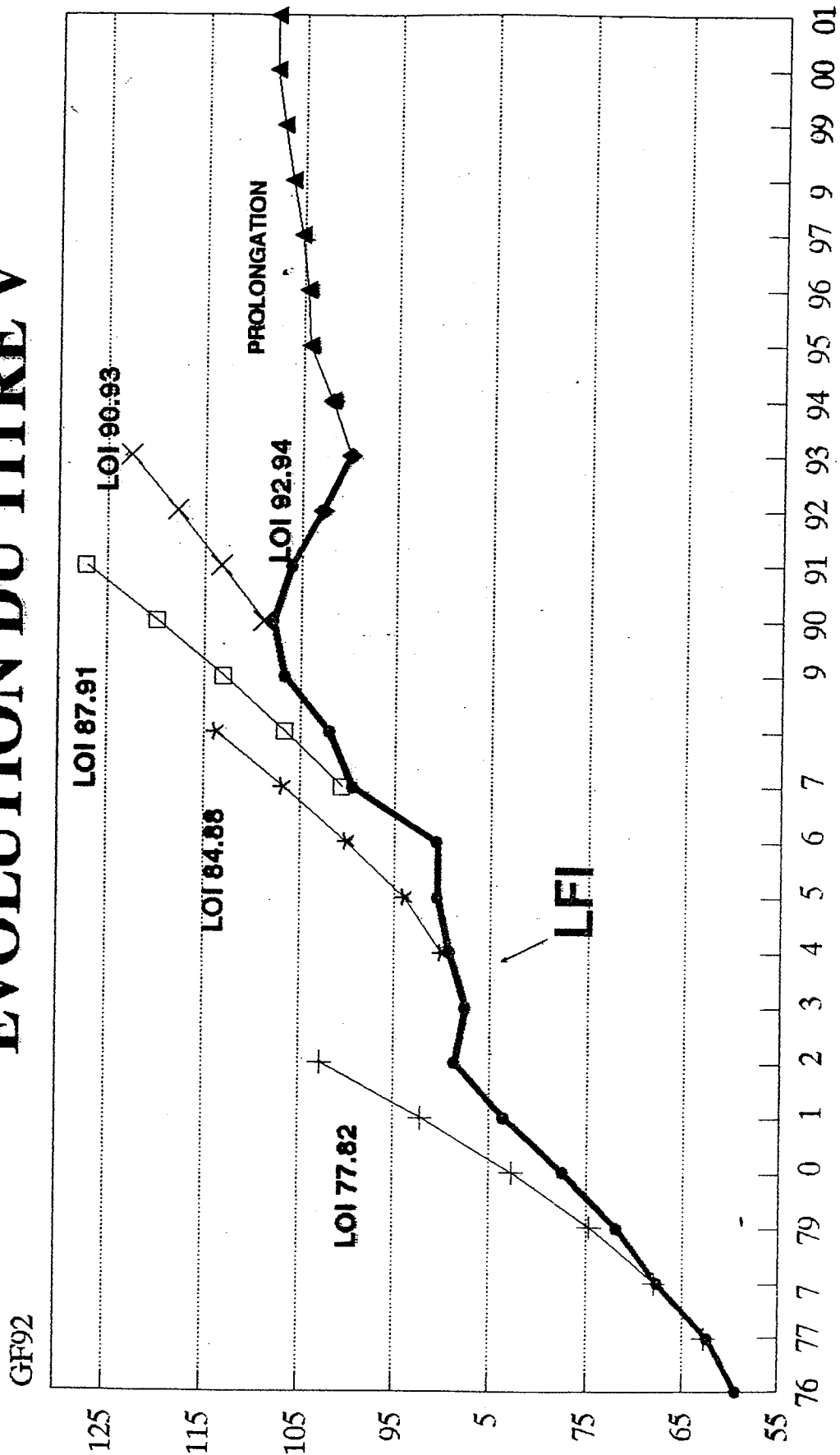


EVOLUTION COMPAREE DU PRELEVEMENT DE LA DEFENSE SUR LE PIB



LOIS DE PROGRAMMATION ET LOIS DE FINANCES INITIALES

EVOLUTION DU TITRE V



SOURCE: EMAT

ANNEXE 6

LES PRINCIPAUX PAYS PRODUCTEURS EN 1991

	CA industries de défense (en MEcus)	% total Europe	% PIB	% CA à l'exportation	Emplois directs en milliers
France	18000	32	1.8	40	250
Royaume-Uni	16500	30	2.00	30	300
Allemagne	9600	17	0.75	25	200
Italie	4500	8	0.40	60	80
Suède	3200	6	0.70	45	45
Pays-bas	1700	3	0.70	33	20
Espagne	1400	3	0.33	50	25
Belgique	900	2	0.60	45	10
Total huit pays	55800	100	1.10		930
Etats-Unis	120000	215	2.47	16	1800

Les principales entreprises d'armement européennes et américaines.

	CA total 1991 (EN Mds d'écus)	% armement	activités principales
Allemagne			
Deutsche Aerospace	8.8	48	aéronautique, systèmes spatiaux, électronique
Diehk	1.4	49	munitions, matériels terrestres
Rheinmetall	1.5	41	artillerie, munitions, électronique
Krauss-maffei	0.7	45	chars de combat, véhicules blindés
Bremer-Vulkan	1.9	20	constructions navales, électronique
France			
Thomson CSF	5.3	80	électronique
Aérospatiale	4.7	47	missiles, hélicoptères, avions de transport
Dassault	3.0	75	avions de combat, électronique
Industries	1.6	100	matériels terrestres, munitions
GIAT-industries	3.5	26	missiles, systèmes spatiaux
Matra	2.0	25	moteurs d'avions
SNECMA			
Italie			
Alenia	2.7	65	aéronautique
Oto Melara	0.6	100	missiles, véhicules blindés
Agusta	0.9	70	aéronautique
Royaume-Uni			
British Aerospace	14.8	42	aéronautique, électronique,
GEC	13.3	22	électronique, systèmes spatiaux
Rolls Royce	5.1	40	moteurs d'avion
Lucas Aerospace	1.1	35	aéronautique
VSEL	0.7	80	constructions navales, notamment sous-marins
Smiths Industries	0.9	70	aéronautique, électronique
Etats-Unis(chiffre 1990)			
McDonnell Douglas	12.8	54	aéronautique, électronique, missiles
General Dynamics	8.0	81	aéronautique, véhicules blindés, électr, missiles
Lockeed	7.8	74	aéronautique
Hughes Electronics	9.2	57	aéronautique, systèmes spatiaux, électronique
General Electrics	45.9	11	aéronautique, systèmes spatiaux

sources: d'après Revue de l'Armement 1992, Annuaire SIPRI 1992 et L'ETAT du Monde 1993
Tiré de L'Europe de l'armement (ENA)

ANNEXE : Productions comparées de l'Europe et des Etats-Unis

a) Comparaison des productions actuelles des industries européenne (CEE et AELE) et américaine.

Catégorie	Nombre de produits		Pays européens producteurs
	Europe	Etats-Unis	
Char	4	1	UK, F, RFA, It
Véhicule blindé de combat d'infanterie	12	3	F, RFA, UK, It, Suè, Esp, Aut, Ch
Automoteur 155 mm	3	1	F, RFA, UK
Chasseur bombardier	7	5	
Attaque au sol/entraînement	6	1	UK, Esp, It, It/Bré, RFA/F
Bombardier stratégique	0	1	
Hélicoptère anti-char	7	3	F, UK, It, RFA, RFA/F
Fusil d'assaut	7	1	B, F, UK, Esp, RFA, It, Aut
Missile anti-aérien portable	4	1	F, UK, Suè
Frégate	11	1	F, UK, RFA, PB, Esp, DK, It
Chasseur de mines	4	2	F/PB/B, UK, RFA, It
Porte-aéronefs	3	1	UK, It, Esp
Porte-avions	1	1	F
Croiseur-destroyer lance-missiles	0	1	
Sous-marin classique	7	0	RFA, It, PB, UK, Suè
Sous-marin nucléaire	2	1	F, UK

b) Comparaison des programmes d'avions de combat des pays européens et des Etats-Unis durant les 20 dernières années

Pays	Appareil	Production	
		naionale	totale
France	Super Etendard	71	85
	Mirage F1	252	715
	Mirage 2000	205	334
	Rafale	320	320
Suède	Viggen	330	330
	Gripen	140	140
Royaume-Uni	Sea Harrier	60	86
	Harrier	120	120
	Hawk	175	500
		Production moyenne 294	
Coopération: F, UK F, RFA RFA, UK, It RFA, UK, It, Esp It, Bré	Jaguar	170/130	550
	Alpha Jet	165/175	551
	Tomado	350/394/100	916
	EFA	700	700
	AMX	300	400
		Production moyenne 623	
Etats-Unis	F-14	600	679
	F-15	1286	1636
	F-16	2000	3422
	F-18	1150	1600
	A-10	650	650
	F-117	59	59
	F-22	1134	1134
		Production moyenne 1311	

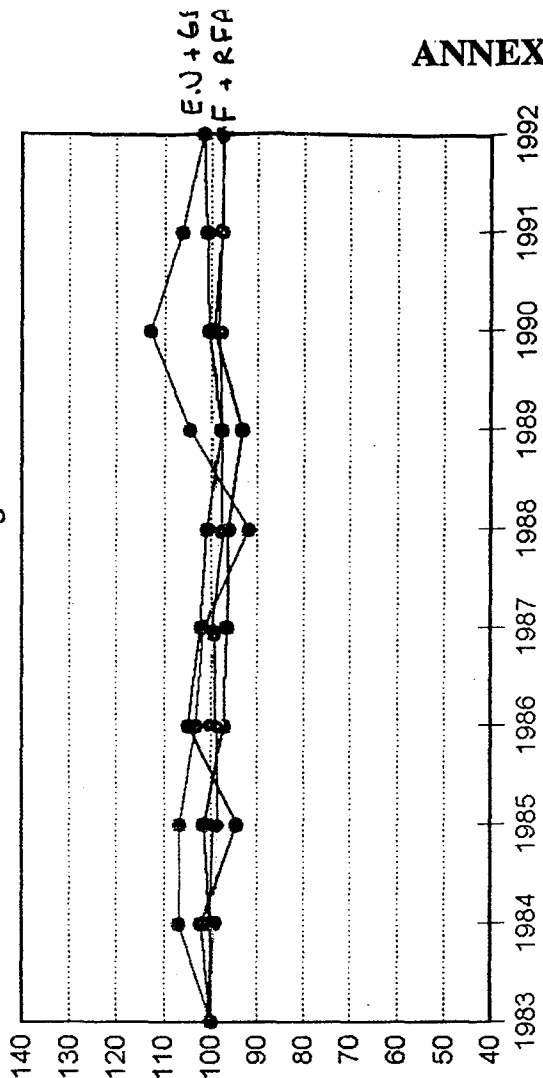
Source: GRIPDATA. Situation au 1er janvier 1992.

DEPENSES DE DEFENSE 1983 - 1992

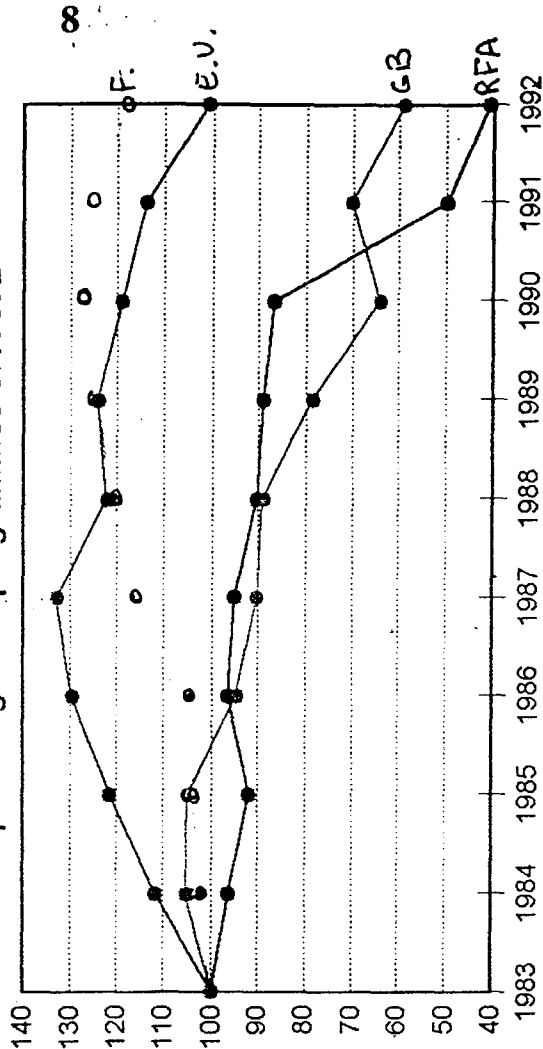
COMPARAISONS INTERNATIONALES

ANNEXE

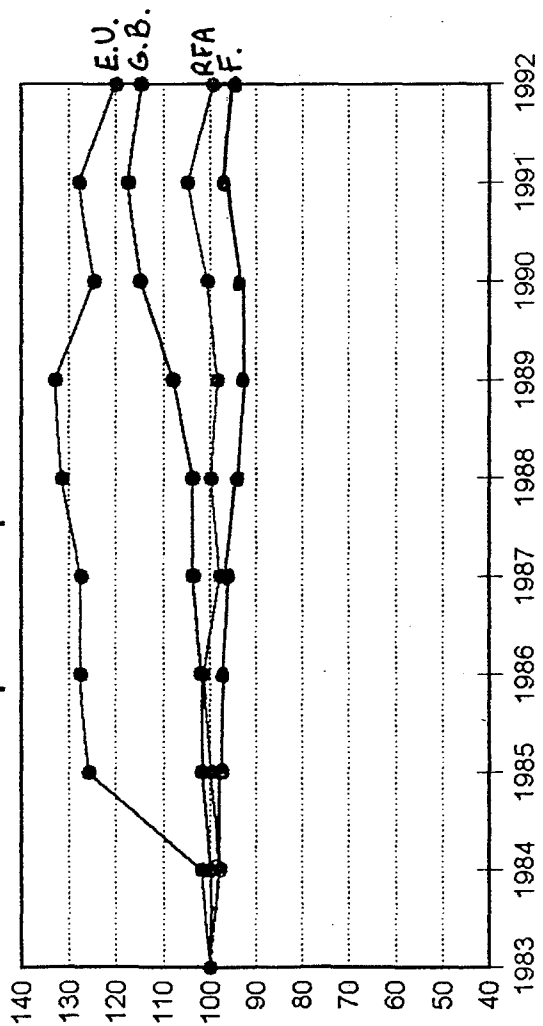
Fonctionnement général



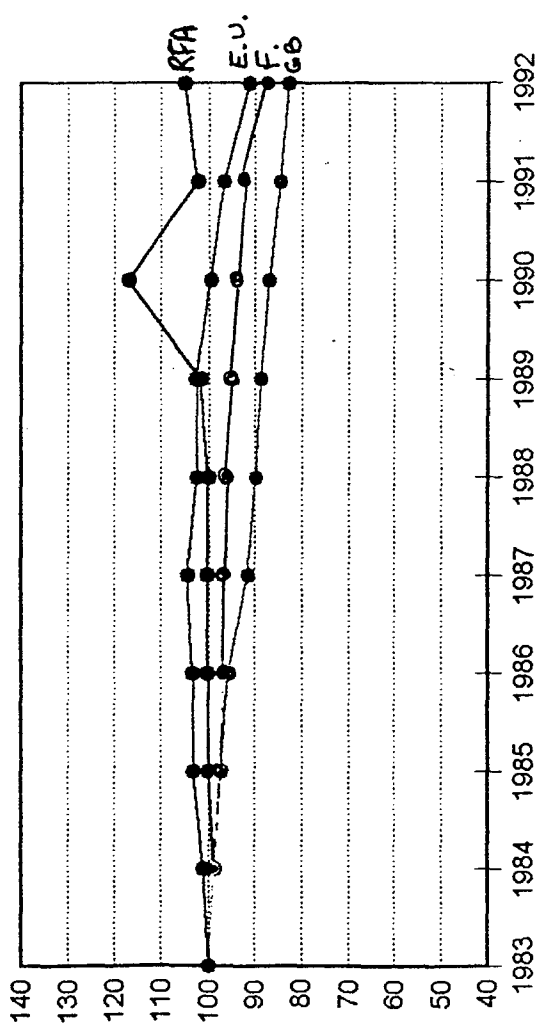
Dépenses grands programmes et R et D



Dépenses de personnels



Effectifs militaires et civils

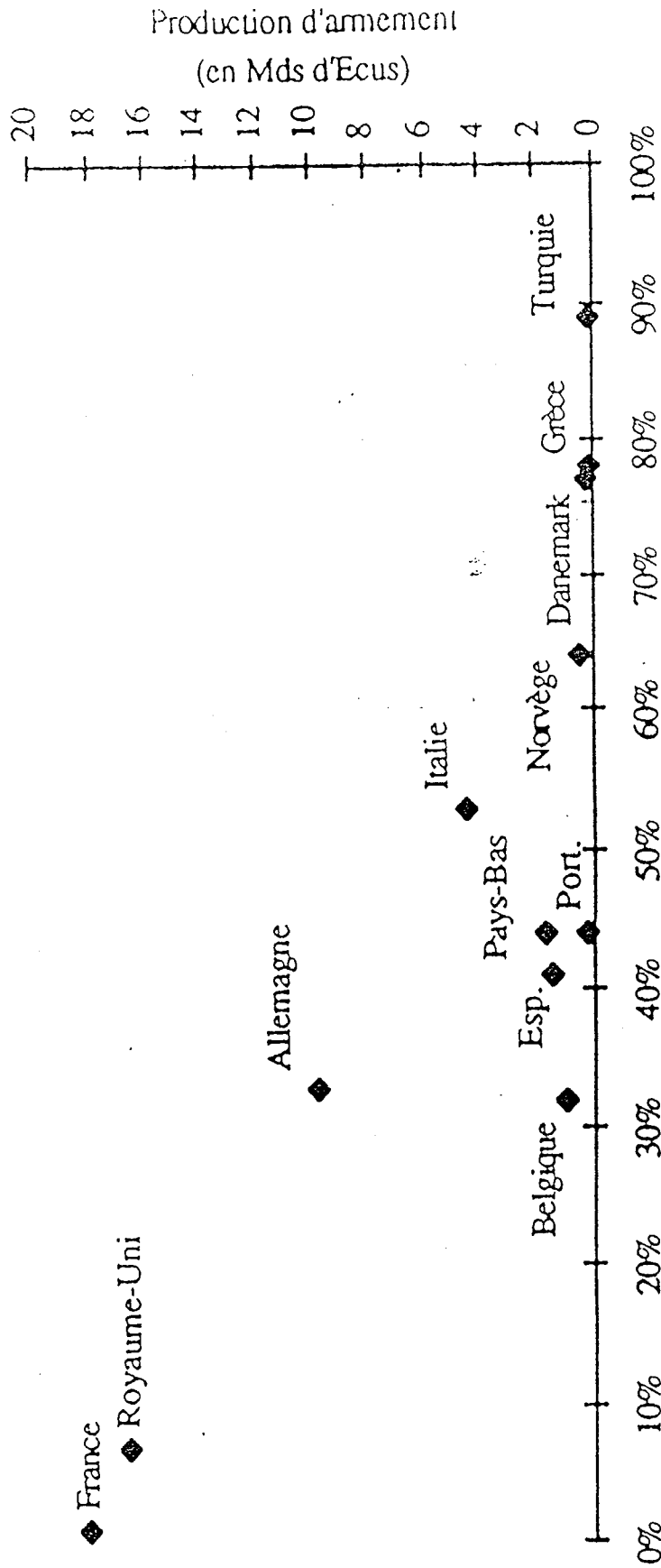


E.U.= ETATS-UNIS G.B = GRANDE-BRETAGNE

SOURCE: EMAT

RFA= ALLEMAGNE F= FRANCE

Graphique 1 : Taille des industries d'armement et degrés de dépendance par rapport aux Etats-Unis.



Part des achats d'armements américains dans les dépenses d'équipement

Sources : d'après Eurostratégies (1991) et Revue de l'armement (1992).

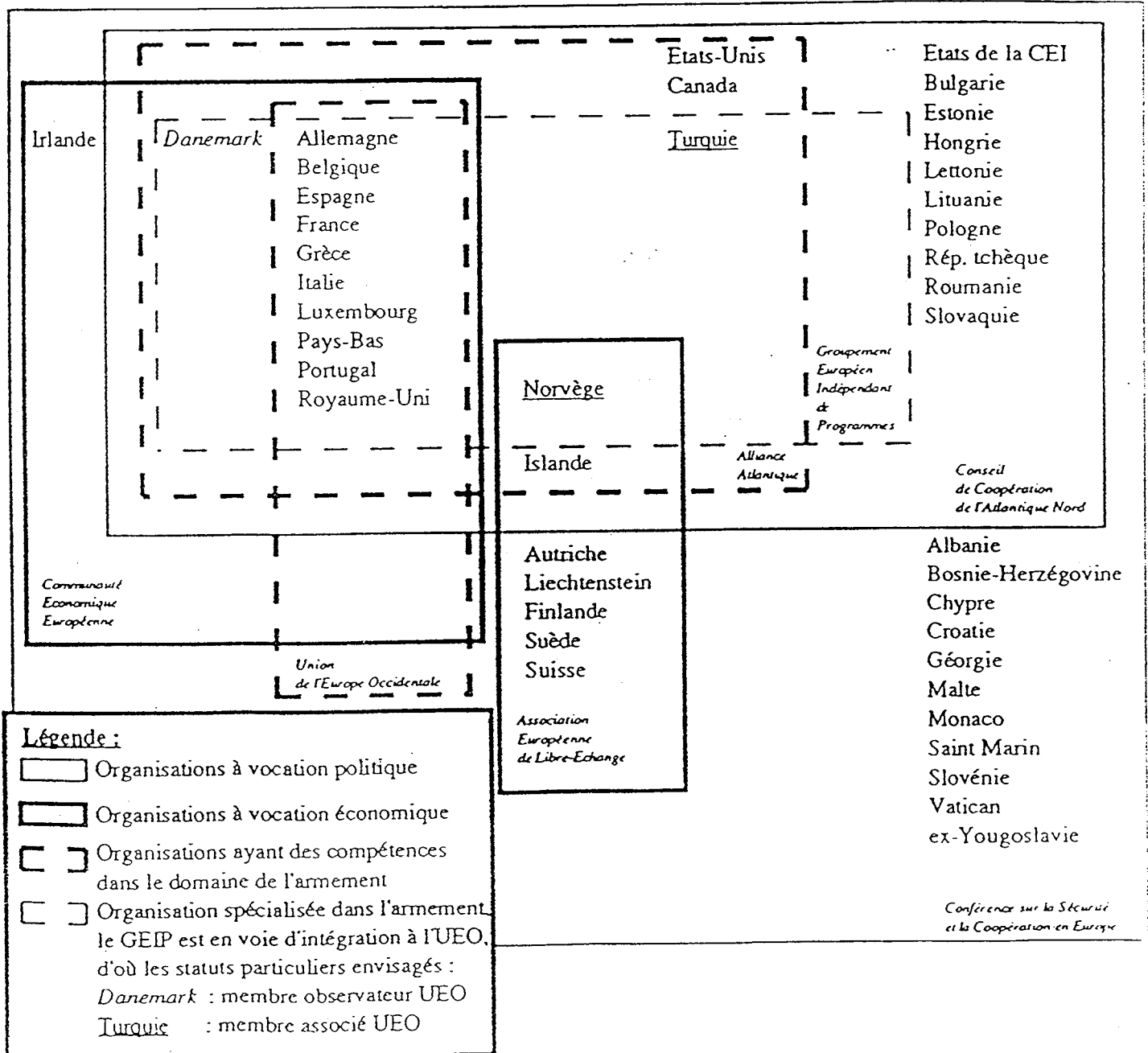
ANNEXE 10

ANNEXE : Principaux programmes d'armement en coopération en cours.

Type de matériel	pays	début	financement	quantités prévues (31.12.91)			
				France	autres	export.	
Engins MILAN (missile antichar moyenne portée)	France Allemagne GB	1963	1/3 1/3 1/3	postes de tir missiles	1440 72970	2042 71210	6227 149028
HOT (missile antichar longue portée)	France Allemagne	1965	50% 50%	postes de tir hélicoptères missiles	140 195 17750	354 215 29896	258 313 32662
AC3G (missile antichar 3 ^o génération) moyenne portée longue portée	France Allemagne RU Belgique Pays-Bas	1976	30% 30% 30% 10%		livraison en 1999		
	France RFA RU	1976	1/3 puis 40% 1/3 puis 40% 1/3 puis 20%		livraison en 2000		
ROLAND (missile sol-air courte portée) valorisation du système d'armes	France Allemagne	1969		véhicules missiles	181 7255	255 14000	
	France Allemagne	janvier 1989					
FSAF (famille de systèmes sol-air futurs)	France Italie	1989	50% 50%				
MILAS (système porte-torpilles)	France Italie	1987	50% 50%	94 (prévision)	livraison fin 1996		
DRONE CL 289 (système de reconn.)	France	1977			54		
	Allemagne Canada	1975				180	
Matériels terrestres LRM (lance-roquettes multiple)	France Allemagne RU Italie USA	1975- 1977	selon les phases				
COBRA (radar de contre-batterie)	France Allemagne RU	1986	40% 40%) dvpt 20%	sortie 1998			
MATS (moyens d'amélioration de la trafiquabilité des sols)	France Allemagne	1976	développement: à parts égales fabrication: au prorata des commandes				
MACPED (mine antichar pointable à effet dirigé)	France Allemagne RU	1985	1/3 1/3 1/3				
Aéronautique HAC/HAP (hélicoptère A/C et appui)	France Allemagne	1987	1/2 1/2	HAC/HAP HAC	215	212	
NH 90 (hélicoptère de transport logistique et tactique)	France Allemagne Italie Pays-Bas	1990	42% 24% 27% 7%				
Matériel naval MU 90 torpille légère	France Italie	1991	dvpt: 50% chacun	50 (en 1994) puis 100 par an			
Transmissions MIDS (distribution d'informations multifonctions)	France USA Ital. Allem.Esp.	1991	26.5%				
Spatial HELIOS (satellite d'observation optique)	France Italie Espagne	1987	79% 14% 7%				

Source: projet de loi de programmation militaire 1992-1994

ANNEXE : L'Europe de l'armement dans les institutions européennes : un schéma complexe.



ANNEXE 12

- LES INDUSTRIES DE DEFENSE ETRANGERES

La totalité des industries de défense est confrontée à la baisse des budgets de défense des états (RFA: -9% / Royaume Uni: -10,5% / entraînant de forts licenciements pour la production des armements terrestres et navals.)

- Les entreprises de l'Union Européenne:

Le Royaume Uni:

Chiffre d'affaire: 114 GF, dont 30% à l'export - 315000 personnes employées

De nombreuses entreprises privées au capital morcelé, dont les activités peu regroupées, offrent une situation très proche de celle de la France (Brit.Aérospace (BAé), GEC Marconi (électronique), Rolls Royce (moteurs), Alvis, Westland (Hélico), Vickers (blindés)).

La baisse très nette des dépenses de modernisation des équipements va provoquer un déclin certain de nombreuses industries. Une coopération, voire une fusion entre entreprises françaises et britanniques est possible, si les Etats-Unis ou le Japon ne nous précèdent pas.

La R.F.A.:

Chiffre d'affaire: 75 GF, dont 25% à l'export - 200000 personnes employées

Toutes les entreprises sont privées sous contrôle des Länder; fortement secouées par les évolutions budgétaires (entraînant des annulations de programmes et une diminution de la recherche et du développement), leur situation financière est très comparable à celle du Royaume Uni (Deutsche Aérospace (DASA - groupe Daimler Benz) / Bremer / Vulkan / Thyssen / Diehl / Rheinmetall).

Leurs activités, de plus en plus regroupées, et les mesures prises pour survivre, présentent une organisation industrielle de plus en plus proche de celle de la France.

L'Italie:

Chiffre d'affaire: 42 GF, dont 60% à l'export - 80000 personnes employées

Un regroupement étatique est en cours de privatisation (IRI et EFIM (Agusta et Otomelara) ont conduit à la création de FINMECCANICA; FIAT fait cavalier seul comme entreprise privée d'envergure.

L'ensemble des activités, de plus en plus regroupées, pourraient déboucher sur un rapprochement avec la France, les entreprises d'armement italiennes étant au bord du désastre.

L'Espagne:

Chiffre d'affaire: 13 GF, dont 50% à l'export - 25000 personnes employées

Activité regroupée dans le secteur public: INI, dont électronique INDRA SISTEMAS

Une coopération étroite peut être recherchée, sous réserve de partages des technologies.

Les Pays-Bas:

Chiffre d'affaire: 10 GF, dont 30% à l'export - 20000 personnes employées

Les entreprises sont privées, au capital mélangé avec des entreprises européennes (FOKKER contrôlé par DASA / DAF avec LIEBHERR Aérotechniek / SIGNAAL avec Thomson CSF)

- Les satellites européens

La Suède:

Chiffre d'affaire: 23 GF, dont 45% export - 45000 personnes

Secteur public: Celcius (ouverture sur l'Europe et les marchés privés)

Secteur privé: Volvo, Saab Scania, Ericsson, Incentive(Häggglunds)

Une forte volonté d'indépendance, qui pourrait conduire les entreprises de ce pays au désastre ou à la coopération européenne.

La Norvège:

Chiffre d'affaire: 3 GF, dont 30% export - 10000 personnes
Contrôle total de l'Etat

La Hongrie:

Chiffre d'affaire: ?, - ? personnes
Sociétés regroupant l'électronique et les télécom, qui recherchent la diversification.

La Pologne:

Chiffre d'affaire: ? GF - ? personnes
Nombreuses entreprises très diverses représentant une palette assez complète, mais retard technologique

La Rép. tchèque:

Chiffre d'affaire: ? GF - ? personnes
Entreprises d'aéronautique et électronique

La Rép. slovaque:

Chiffre d'affaire: ? GF - ? personnes
Entreprises d'armement terrestre

La Roumanie et la Bulgarie:

Chiffre d'affaire: ? GF - ? personnes
Entreprises morcelées (autarciques) à fort retard technologique

- Les grands concurrents:

Les Etats-Unis:

Chiffre d'affaire: 767 GF, dont 16% export - 1800000 personnes
Les entreprises privées sont en crise, mais elles bénéficient du protectionnisme de l'Etat et déploient désormais une véritable politique de concentration et de concurrence agressive sur le plan mondial.
Leurs activités sont en voie de regroupement sur le plan national, et leur recherche de débouchés européens font planer un grand danger pour l'europanisation des industries d'armement.

La C.E.I.:

Chiffre d'affaire: ?, dont export ? - ? personnes
VPK: Complexe militaro industriel, qui recherche des devises et possède une certaine technologie; l'organisation industrielle est fort différente de la nôtre. Les matériels rustiques manquent de technologie. La fiabilité politique et financière des entreprises est totalement incontrôlable.

Le Japon:

Chiffre d'affaire: 50 GF - 58000 personnes
Peu d'export, sauf vers les Etats-Unis
Une large exploitation des technologies duales et une recherche d'export par rachat d'entreprises américaines et européennes
Grand absent de la scène des armements pour des raisons politiques, la situation pourrait bien évoluer dans les dix prochaines années, notamment vis à vis d'un marché asiatique à fort potentiel.

La Chine:

Chiffre d'affaire: ? GF - ? personnes
Un gros appareil d'état, en pleine restructuration, désormais ouvert sur l'exportation.
Ce pays reste un nain économique, malgré des compétences technologiques comparables aux nôtres dans de nombreux domaines de l'armement.

Israël:

Chiffre d'affaire: 20 GF - +40000 personnes
Peu d'export, et quelques entreprises d'Etat tournées vers les Etats-Unis

Le Brésil:

Chiffre d'affaire: ? GF - 10000 personnes
Peu d'export; de gros problèmes financiers
Avionneur EMBRAER

L'Afrique du sud:

Chiffre d'affaire: ? GF - 100000 personnes
Peu d'export; l'autarcie précédente devrait trouver des débouchés sur le marché africain, notamment dans le domaine des armements terrestres non sophistiqués.

L'ECLAIRAGE POLITIQUE

L'avenir de l'industrie de souveraineté, la place prise par chacun des scénarios-types évoqués précédemment, seront principalement conditionnés, d'une part par la volonté politique de construire l'Europe, d'autre part par celle d'octroyer à la défense des budgets significatifs. On le voit, les hommes politiques européens détiennent de nombreuses clés.

Il eût été intéressant de recueillir le sentiment de parlementaires français, membres ou anciens membres de la commission spécialisée dans les problèmes de défense à l'Assemblée nationale, et représentatifs des deux principaux courants de pensée, afin d'apporter au sujet l'indispensable éclairage politique. Seul Monsieur GALY-DEJEAN, député, a pu être approché.

1. La nécessité de l'Europe

Selon ce parlementaire, la construction de l'Europe est une longue marche avec ses avancées, ses revers, ses reculs. Elle mettra des décennies, voire des siècles à se réaliser totalement car de légitimes égoïsmes nationaux s'opposent aux nécessités industrielles et économiques pourtant très fortes.

Alors que les peuples d'Europe de l'Est se divisent, certains Etats membres de l'Union européenne sont confrontés à des mouvements indépendantistes, et tous se préoccupent encore de la défense d'intérêts nationaux ou régionaux, catégoriels ou sectoriels, et de la défense de traditions ou de coutumes auxquelles tiennent les hommes, parfois sous l'aiguillon de mouvements nationalistes. Il est donc de la responsabilité des hommes politiques de faire évoluer la mentalité des peuples afin qu'ils puissent se fondre et qu'ainsi leur civilisation se perpétue.

Si le passé constitue bel et bien un frein, le présent est par certains côtés encourageant. En effet, le monde évoluant, des forces économiques très fortes conduisent à l'ouverture des frontières et à la libre circulation des personnes et des biens. Les avancées technologiques, la mondialisation des phénomènes et de nos perceptions sont impossibles à contrarier. Elles produisent des effets de banalisation et d'uniformisation telles qu'avec le temps bien des singularités vont s'estomper.

A l'avenir, la taille sera déterminante pour survivre à la guerre économique en cours, taille géographique et taille démographique. Des pays comme les Etats-Unis, la Russie, la Chine, le Brésil, possèdent la taille critique. Il n'en va pas de même des Etats européens pris isolément, France y compris, même en intégrant D.O.M.-T.O.M. et ex-colonies. Pour exister, les pays d'Europe doivent donc se regrouper. A défaut, ils seront anéantis économiquement, deviendront des sous-traitants des grands, n'apportant plus que leur main-d'oeuvre, et prendront la voie du sous-développement.

La prise de conscience est réelle au sein du monde politique et il y a consensus en France pour la longue marche, même si subsistent des divergences sur la cadence et les moyens à mettre en oeuvre. Nul ne prône plus le repli national. Lorsque les conditions de la marche en avant seront à nouveau réunies, l'Europe progressera. Telle est l'ambition permanente des hommes politiques, tant français qu'européens.

2. L'économie avant le politique

L'Europe politique pourra se faire, très naturellement, le jour où l'on s'apercevra que l'Europe est devenue une réalité industrielle et économique si puissante qu'elle ravale les pouvoirs politiques au second rang, les privant de leur autonomie de décision. Une Europe économique forte constitue donc le préalable nécessaire aux ultimes abandons de souveraineté des Etats.

La notion de taille critique est encore plus adaptée aux industries nationales. Pour ne pas disparaître, elles doivent s'imbriquer en puissants conglomérats transnationaux, seuls capables de lutter à armes égales avec les industries américaines, condamnées à l'exportation et donc à l'agressivité commerciale par la réduction des budgets, notamment celui de la défense.

L'expansion américaine vise le territoire de ses plus dangereux concurrents : ou les Américains gagnent en Europe, ou bien ils vont souffrir ; ou les Européens se défendent, ou bien ils souffriront. C'est une question de vie ou de mort et la plupart des industriels l'ont compris car pratiquement aucun n'est de taille à résister séparément à l'offensive américaine.

L'Europe constitue pour l'industrie d'armement un potentiel d'achat considérable car un rattrapage est attendu dans les prochaines années, notamment chez les Britanniques et les Allemands, dont les forces sont sous-équipées. L'industrie française, qui détient l'excellence américaine et qui a globalement maintenu son effort d'investissement, est bien placée pour répondre à la demande et profiter du redécollage économique.

3. La notion de souveraineté

La défense des intérêts vitaux de la nation constitue, pour l'Etat français, un domaine de souveraineté. La souveraineté ne peut plus aujourd'hui être totale, aussi convient-il d'inventer une souveraineté capable d'évolutions dans le temps, d'ajustements ou de partages. Si des intérêts s'avèrent vitaux pour deux Etats, ils peuvent se rejoindre et se partager, donnant naissance à une souveraineté collective.

Actuellement, l'industrie de souveraineté par excellence est l'industrie nucléaire militaire. La dissuasion nucléaire, ultime garantie pour un Etat, est la plus difficile à mettre en commun. Il ne pourra y avoir demain une véritable défense européenne que lorsque le problème de la dissuasion sera résolu. Albion, archétype de la sanctuarisation nationale, est dépassé, et la F.O.S.T. n'est pas partageable. Les escadrons de Mirage ou de Rafale le sont plus facilement, permettent la gesticulation et la nécessaire sanctuarisation des autres Etats européens. Ils constituent l'instrument de dissuasion souple et adaptable de demain.

La souveraineté de la France - et de l'Europe demain - dépend fondamentalement de son - de leur - industrie d'armement, donc de l'économie, tant il est clair que si celle-ci s'écroule l'outil deviendra vite obsolète.

Des différents scénarios, l'abandon de secteurs est à proscrire. L'annoncer constituerait une faute dont profiterait l'adversaire. Renoncer laisserait nécessairement le champ libre aux Américains pour étendre leur influence. Il faut donc maintenir en national, pragmatiquement, la présence sur tous les créneaux, afin de profiter du rattrapage envisagé précédemment dès que la croissance économique donnera aux Etats, dont la France, le pouvoir d'achat qui leur fait actuellement défaut.

Lorsqu'il n'est pas rentable de faire seul, le partage des tâches est préférable entre industriels européens nationaux, dans le cadre de coopérations, où chacun conserve son savoir-faire, mieux encore entre industriels européens transnationaux, détenteurs d'un savoir-faire résultant d'intégrations successives mais qui, si l'on n'y prend garde, peut échapper à son détenteur initial.